Quatre-vingt-treizième année. — N° 231. Le Numéro : 0,20 NF Dimanche 1er Octobre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger.	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté portant nomination au secrétariat général de la présidence de la République (p. 8994).

Remise de lettres de créance (p. 8994).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Citation à l'ordre de la Nation (p. 8995).

Decret portant nomination d'un directeur à la délégation générale en Algérie (p. 8995).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nomination et détachement (magistrature) (p. 8995).

Arrêté portant admission à la retraite (personnels des services judiciaires) (p. 8995).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur accordés à des consuls (p. 8995).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citation à l'ordre de la Nation (p. 8995).

Décret portant intégration dans le corps des tribunaux administratifs (p. 8995).

Arrêté du 23 septembre 1961 interdisant l'exposition à la vue du public et la vente aux mineurs de dix-huit ans d'une publication dangereuse pour la jeunesse (p. 8995).

Arrêtés portant titularisation et détachement (administration centrale) (p. 8996).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 8996).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-1088 du 26 septembre 1961 portant modification du décret du 14 novembre 1924 relatif à l'établissement des tableaux d'avancement ou de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la marine et abrogation du décret du 27 juin 1951 portant admission des officiers de marine du service général dans le cadre spécial (p. 8996).

Décret n° 61-1089 du 27 septembre 1961 portant modification des conditions d'admission dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique (p. 8996).

Décrets du 27 septembre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8997).

Décrets portant promotion, nomination et affectation d'officiers généraux (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 8998).

Décret modifiant un précédent décret portant délégations de signature (p. 8999).

Arrêté du 29 septembre 1961 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement de rédacteurs administratifs à la caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 8999).

Décision du 20 septembre 1961 relative à l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un élève ingénieur hydrographe (p. 8999).

Décision portant nomination (armée de l'air, active) (p. 8999).

Tableau de départ outre-mer du 1er octobre 1961 (p. 8999).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décrets portant nominations (direction générale des impôts et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 9006).

Arrêté portant nominations (douanes et droits indirects) (p. 9006).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant nominations :

Enseignement supérieur (p. 9006).

Enseignement du second degré (p. 9006).

Jeunesse et sports (p. 9006).

Arrêté du 16 août 1961 autorisant la création d'un collège d'enseignement technique (p. 9006).

Arrêté du 29 septembre 1961 fixant le nombre d'élèves professeurs pouvant être autorisés à préparer l'agrégation dans les instituts de préparation aux enseignements du second degré (p. 9006).

Arrêtés portant intégrations et admissions à la retraite (services médicaux et sociaux) (p. 9007).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 26 septembre 1961 portant réservation des terrains nécessaires à l'amélioration de la route nationale n° 751, entre Tournebride et la déviation de Saint-Léger-les-Vignes, sur le territoire des communes de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye et Saint-Léger-les-Vignes (Loire-Atlantique) (p. 9007).

Décret du 26 septembre 1961 relatif au délai des expropriations pour les travaux déclarés d'utilité publique de la déviation de la route nationale n° 10, sur le territoire des communes de Marsas, Cézac et Cavignac (Gironde) (p. 9007).

Décret du 26 septembre 1961 portant déclassement de la section Berry-au-Bac—Concevreux de la ligne d'intérêt local de Guignicourt à Concevreux (p. 9007).

Décret du 26 septembre 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence d'Alger-Rouiba de la balise ILS et Locator de l'aérodrome d'Alger-Maison-Blanche dans l'intérêt des transmissions radio-électriques (p. 9007).

Décret portant nomination des directeurs des ports de Bougie, Bône et Oran (p. 9008).

Arrêté du 27 juillet 1961 relatif à l'examen probatoire pour la titularisation de certains ingénieurs adjoints stagiaires du corps autonome des travaux publics (p. 9008).

Arrêté du 15 septembre 1961 relatif au traitement applicable au personnel navigant professionnel du service de la formation aéronautique du travail aérien et des transports (p. 9008).

Arrêté du 20 septembre 1961 relatif à l'organisation des concours pour le recrutement de commis dans les services extérieurs du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) (p. 9008).

Arrêté du 20 septembre 1961 portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un pont à travée levante sur la Charente, au Martrou (Charente-Maritime) (p. 9009).

Arrêté du 21 septembre 1961 fixant les niveaux de croisière à respecter par les aéronefs en fonction de leur route magnétique (p. 9009).

Arrêtés portant nomination, affectation, acceptation de démissions et admissions à la retraite :

Aviation civile (p. 9009).

Ponts et chaussées (p. 9009).

Régisseurs de recettes (p. 9009).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décrets du 26 septembre 1961 accordant des permis exclusifs de recherches de mines et rejetant des demandes d'autorisation de mutation d'une concession de mines (p. 9010).

Décret du 27 septembre 1961 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures (p. 9011).

Arrêté du 25 septembre 1961 fixant la date d'élections à des commissions administratives paritaires (p. 9011).

Arrêté du 26 septembre 1961 relatif à l'organisation du service ordinaire des mines (p. 9011).

Arrêtés portant inscriptions aux tableaux d'avancement, promotions et réintégration (mines) (p. 9012).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, affectation et acceptation de démission :

Administration générale (p. 9013).

Génie rural (p. 9013).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 9013).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 26 septembre 1961 modifiant le règlement de la caisse autonome de retraites des employés des mines (p. 9013).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 61-1090 du 27 septembre 1961 relatif à la cessation de l'assistance aux réfugiés et sinistrés (p. 9013).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 20 septembre 1961 relatif à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction d'un centre d'amplification et d'un central téléphonique à Laon (Aisne) (p. 9014).

Arrêté du 21 septembre 1961 portant modification de la répartition des réseaux en circonscriptions de taxe (p. 9014).

Arrêtés portant nomination, titularisation, détachement et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 9014).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 9014).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de la conférence des présidents. — Document parlementaire mis à la disposition. — Document budgétaire mis à la disposition (p. 9020).

Sénat. — Ordre du jour (p. 9020).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hongrie (p. 9021).

Avis aux importateurs de certains produits agricoles en provenance de la Communauté économique européenne soumis à la procédure des prix minima définie par l'avis publié au *Journal officiel* du 1er mars 1960 (p. 9021).

Annonces (p. 9022).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat général de la présidence de la République.

Le Président de la République

Arrête :

Article unique. — M. Pierre Lefranc est nommé conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République.

Fait à Paris, le 25 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu successivement le lundi 25 septembre 1961 :

Son Excellence le général Sun Yup Paik, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Corée en France.

Son Excellence M. Toru Haguiwara, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon en France.

Son Excellence M. Agostino Soldati, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Citation à l'ordre de la Nation.

Le Premier ministre, sur proposition du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, cite à l'ordre de la Nation :

M. Charles Vaissade, instituteur à Constantine. Jeune instituteur, volontaire pour aller enseigner en Algérie, s'était donné de toutes ses forces à son rôle d'éducateur. Chargé depuis près de trois ans d'une classe composée essentiellement de garçons musulmans, il continuait à exercer avec la même foi qu'aux premiers jours de son entrée dans l'enseignement et, animé d'un idéal élevé, s'était attaché à la promotion sociale de la masse musulmane. Est tombé à son poste le 17 juin 1961, victime des terroristes.

Fait à Paris, le 27 septembre 1961.

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Décret du 27 septembre 1961 portant nomination d'un directeur à la délégation générale en Algérie.

Par décret en date du 27 septembre 1961, M. Deniau (Henri), ingénieur en chef des mines, est nommé directeur de l'énergie et de l'industrialisation à la délégation générale en Algérie, en remplacement de M. Nicolas (Henry), ingénieur en chef des mines, appelé à d'autres fonctions.

Le présent décret prendra effet du 15 septembre 1961.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 19 septembre 1961 plaçant un magistrat en position de service détaché.

Par décret en date du 19 septembre 1961, M. Graffan, magistrat du parquet du quatrième grade de l'ancienne hiérarchie d'outre-mer, est placé en position de service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions judiciaires au Maroc à compter de la date de son installation dans lesdites fonctions.

Décret du 30 septembre 1961 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 30 septembre 1961, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Paul Voelckel, président de chambre à la suite de la cour d'appel de Colmar, est nommé premier président de la cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Genard, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté du 30 septembre 1961, M. Garcia, greffier de classe principale, 5e échelon, au tribunal de grande instance de Caen, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 1961.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Alan Meredith Williams en qualité de consul général de Grande-Bretagne pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec résidence à New York.

L'exequatur est accordé à M. William H. Christensen en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec résidence à Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

L'exequatur est accordé à M. Orlando Pazzi en qualité de consul d'Argentine à Marseille, avec juridiction sur les départements suivants : Bouches-du-Rhône, Gard, Aveyron, Tarn, Hérault, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales, Cantal, Lozère, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Var, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Rhône, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Jura, Saône-et-Loire, Allier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citation à l'ordre de la Nation.

Le Premier ministre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation :

M. Bouchard (Léry), sous-directeur de compagnie d'assurances, ancien combattant de la guerre 1939-1945. A été mortellement blessé le 28 octobre 1960 en tentant de s'opposer, au péril de sa vie, à la fuite d'un terroriste qui venait de tuer un policier. Est mort victime de son courage.

Fait à Paris, le 27 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Décret du 26 septembre 1961 portant intégration dans le corps des tribunaux administratifs.

Par décret en date du 26 septembre 1961, les administrateurs en chef et administrateurs de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont, à compter du 1er novembre 1958, intégrés dans le corps des tribunaux administratifs dans les conditions suivantes :

MM.

Davier (Irénée), conseiller au tribunal administratif de Paris, 1er échelon, ancienneté du 1er novembre 1956.

Papillard (Fernand), conseiller au tribunal administratif de Paris, 1er échelon, ancienneté du 31 octobre 1958.

Nolde (Emmanuel), conseiller de tribunal administratif de 1re classe, 3e échelon, ancienneté du 4 décembre 1955.

Hugot (Pierre), conseiller de tribunal administratif de 1re classe, 3e échelon, ancienneté du 6 février 1957.

Le Bellec (Yves), conseiller de tribunal administratif de 1re classe, 1er échelon, ancienneté du 30 septembre 1958.

Roguet (Jacques), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er octobre 1955.

Bousiges (Jacques), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er janvier 1956.

Martin-Saint-Léon (Marcel), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er mars 1956.

Preau (Georges), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er février 1957.

Bluzat (Roger), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er avril 1957.

Cariven (Georges), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er octobre 1957.

Desmarescaux (Joseph), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er octobre 1957.

Kalck (Pierre), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, ancienneté du 1er février 1958.

Mahut (Maurice), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 6e échelon, ancienneté du 1er avril 1957.

Interdiction de l'exposition à la vue du public et de la vente aux mineurs de dix-huit ans d'une publication dangereuse pour la jeunesse.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956, et notamment son article 3 et son article 14 modifié par l'article 42 de l'ordonnance n° 58-1298 du 23 décembre 1958 ;

Vu l'avis de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence ;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 de proposer, de donner ou de vendre aux mineurs de dix-huit ans l'ouvrage intitulé :

Self-Contrôle, par A. de La Brisée, Collection Véronèse, 17, rue du Croissant, Paris (2e).

Art. 2. — Il est interdit sous les mêmes peines d'exposer cet ouvrage à la vue du public, en quelque lieu que ce soit, et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, et de faire pour lui de la publicité sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 septembre 1961.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sûreté nationale,
Pour le directeur général de la sûreté nationale :
Le directeur de la réglementation,
JEAN GOUAZE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 septembre 1961, M. Anciaux (Jean), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé à compter du 1er août 1960 dans la position de détachement pour une durée maximale de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de cabinet de préfet.

Par arrêté en date du 27 septembre 1961, M. Ville (Aimé), attaché d'administration centrale stagiaire, est titularisé en qualité d'attaché d'administration centrale de 3e classe, 1er échelon, du ministère de l'intérieur, à compter du 1er mai 1961.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet de la Meuse en date du 1er septembre 1961, et dans le cadre des opérations de remembrement, les nouvelles limites territoriales des communes de Kœur-la-Grande et de Kœur-la-Petite, situées toutes deux dans le canton de Pierrefitte-sur-Aire (arrondissement de Commercy), ont été fixées conformément au plan annexé audit arrêté.

Ces modifications n'entraînent aucun transfert de population.

Les conseils municipaux sont maintenus en fonctions.

Par arrêté du préfet du Rhône en date du 4 septembre 1961, les nouvelles limites territoriales des communes de Saint-Jean-d'Ardières (canton de Belleville, arrondissement de Villefranche) et de Saint-Lager (mêmes canton et arrondissement) ont été fixées conformément au plan annexé audit arrêté.

Ces modifications n'entraînent aucun transfert de population.

Les conseils municipaux sont maintenus en fonctions.

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-1088 du 26 septembre 1961 portant modification du décret du 14 novembre 1924 relatif à l'établissement des tableaux d'avancement ou de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la marine et abrogation du décret du 27 juin 1951 portant admission des officiers de marine du service général dans le cadre spécial.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte, modifiée par la loi n° 61-820 du 29 juillet 1961 ;

Vu la loi n° 61-820 du 29 juillet 1961, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 14 novembre 1924 relatif à l'établissement des tableaux d'avancement ou de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la marine,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 14 novembre 1924 relatif à l'établissement des tableaux d'avancement ou de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la marine est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le titre de ce décret est remplacé par le suivant :

« Décret relatif à l'établissement des tableaux d'avancement ou de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la marine et des tableaux de commandement des éléments navals ou aériens des forces maritimes ».

2° Le dernier alinéa du 3° du paragraphe 1er de l'article 1er de ce décret est remplacé par l'alinéa suivant :

« Les tableaux de commandement des capitaines de vaisseau, des capitaines de frégate, des capitaines de corvette et des lieutenants de vaisseau susceptibles d'être appelés à des commandements aéronautiques ou de sous-marins ».

3° Le paragraphe 3 de l'article 4 est remplacé par le paragraphe 3 suivant :

« § 3. — Nul officier de l'un des grades mentionnés au 3° du paragraphe 1er de l'article 1er ci-dessus ne peut être nommé à un commandement de bâtiment de surface, de sous-marin ou aéronautique s'il n'est porté au tableau de commandement sauf s'il s'agit d'un deuxième commandement dans le même grade.

« Nul officier ne peut être porté au tableau de commandement si, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le tableau est formé, il n'a à accomplir au moins quatre années de services avant la limite d'âge de son grade.

« Nul capitaine de vaisseau ne peut être porté au tableau de commandement s'il n'a assuré, dans le grade de capitaine de frégate pendant au moins une année, le commandement d'éléments navals ou aériens de force maritime ».

4° Le paragraphe 3 de l'article 6 de ce décret est remplacé par le paragraphe 3 suivant :

« § 3. — Le nombre des inscriptions aux tableaux de commandement ne peut excéder de plus de dix pour cent le nombre des commandements de bâtiments de surface, de sous-marins et aéronautiques devenant vacants l'année au titre de laquelle le tableau est formé ».

Art. 2. — Les dispositions du dernier alinéa du paragraphe 3 de l'article 4 du décret du 14 novembre 1924 modifié ne sont pas applicables aux officiers ayant pris un commandement dans le grade de capitaine de frégate avant le 1er janvier 1962.

Art. 3. — 1° Le décret du 27 juin 1951 relatif à l'admission des officiers de marine du service général dans le cadre spécial est abrogé.

2° Le cadre spécial disparaît par voie d'extinction.

3° Avant l'expiration d'un délai d'un an à compter de la publication du présent décret, les officiers du cadre spécial peuvent demander à être réintégrés au service général. La décision est prise après avis motivé de la commission de classement prévue par l'article 9 du décret du 14 novembre 1924.

4° Les officiers du cadre spécial non réintégrés au service général conservent le bénéfice des limites d'âge de trois années supérieures à celles des officiers du service général du même grade.

Leur avancement reste limité au grade de capitaine de vaisseau.

Art. 4. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.
Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret n° 61-1089 du 27 septembre 1961 portant modification des conditions d'admission dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 4 mars 1929 modifiée portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;

Vu le décret n° 49-1341 du 17 septembre 1949 portant organisation du corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 du décret du 17 septembre 1949 susvisé sont remplacées par les suivantes :

« *Art.* 2. — Recrutement. — Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe du service hydrographique sont recrutés au choix parmi les techniciens d'études et de fabrications du service hydrographique qui ont satisfait à un examen probatoire dans les conditions fixées par un arrêté du ministre des armées et qui réunissent dix ans de services effectifs, en qualité de technicien d'études et de fabrications, au 1er janvier de l'année pour laquelle le tableau est formé ».

Art. 2. — Le ministre des armées, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décrets du 27 septembre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1961, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels :

AU GRADE D'OFFICIER

A. — TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Harnisch (Marie-Alexis-Joseph), colonel.
Monfort (Albert-Marie), capitaine.

Aumônerie militaire.

Chevallier (Georges-Adolphe-Marcel), aumônier titulaire, capitaine.

B. — TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Bretin (Georges-Louis), capitaine.
Dutilh (René-Adolphe-François), chef de bataillon.

AU GRADE DE CHEVALIER

A. — TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Caruana (Emile-Sauveur), capitaine.
Benesis de Rotrou (Armand-José), lieutenant.
Bussac (Michel-Hubert), lieutenant.
Cadiere (Alphonse-Charles), lieutenant.
Clogenson (Claude-Léopold), lieutenant.
Dubourg (Pierre-Jean), lieutenant.
Frolich (Jacques-Louis-Marie), lieutenant.
Froment (Robert), capitaine.
Guillemin (Maurice-Jean-Marie), lieutenant.
Hardy (Xavier-Louis-Gérard-Marie), lieutenant.
Jestin (Jean-Emmanuel-Eugène), lieutenant.
Josz (Bernard-Edmond-Louis), capitaine à titre temporaire.
Lauga (Michel), lieutenant.
Laverre (Régis-Marcel), lieutenant de réserve en S. A.
Lé Dez (Jean-Vital), lieutenant.
Le Moigne (Jean-Claude-Marie), lieutenant.
Lhotelain (Christian-Léon-Raymond), sous-lieutenant de réserve.
Martinet (René-Emile), lieutenant.
Maury (Henri-Marcel-Paul), capitaine.
Menardais (Roger-Pierre-Marie-André), capitaine.
Meulle Stef (Jean-François), lieutenant.
Noirclerc (Jean-Alain-René), lieutenant.
Raucoules (Guy-Yvon), lieutenant.
Roets (Joseph-Ernest-Alphonse), lieutenant.
Serra (Guy-Mathieu), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

Arsaguet (Pierre), lieutenant.
Boula de Mareuil (Olivier-Maxime-Yves), lieutenant.
Boute (Henri-Marcel), lieutenant.
Fredière (Jean-Claude-Georges), lieutenant.
Roux de Bezieux (Bruno-Henry-Marie-Bernard), lieutenant.

Artillerie métropolitaine.

Contard (Gérard), lieutenant.
Froument (René-Jean-Pierre), capitaine.

Train.

Bourdeau (Guy-Arnold), lieutenant.
Portelli (Georges-Gabriel-Michel), lieutenant.

B. — TROUPES DE MARINE

Infanterie.

Bron (André-Robert), lieutenant.
Delmas (Yves-Louis-Marie-Joseph), lieutenant.
Légé (Claude), lieutenant.
Malassenet (Guy-Jean), lieutenant.
Svekolkine (Nicolas-Simon), lieutenant.

Ces promotions et nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1961, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (au titre des opérations de sécurité ou de maintien de l'ordre en Afrique du Nord) :

Au grade de chevalier.

Avec traitement.

Pour prendre rang à la date du présent décret.

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

Bar (Michel-René-Fernand), capitaine, N. I. A. : X. 59.658.
Berthier (Jacques-Georges-Elie), lieutenant, N. I. A. : X. 65.223.
Giorgis (André-Jean), lieutenant, N. I. A. : X. 67.809.
Haren (Michel-Paul-Georges), lieutenant, N. I. A. : X. 67.561.
Lavie (Pierre-Félix), lieutenant, N. I. A. : X. 67.106.

II. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DU PERSONNEL NAVIGANT

Bosc (Louis), adjudant-chef, N. I. A. : C. 7.443.
Pratz (Yves), adjudant-chef, N. I. A. : C. 18.275.
Legris (Pierre-Paul-Louis-Alfred), adjudant, N. I. A. : E. 00.622.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur ne comportent pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 septembre 1961 portant que les nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur les militaires et anciens militaires de l'armée de l'air dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

Décorations avec traitement.

Au grade de chevalier.

Déportés résistants.

Cahuzac (René-Louis), lieutenant des F. F. I., déporté résistant, classe 1933, recrutement de la Rochelle.
Beve (André), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1917, recrutement de Béthune.
Bossu (Charles-Nestor), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1930, recrutement de Versailles.
Gombault (Pierre-Henri), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1941, recrutement d'Orange.
Leblanc (Jean-Charles-Gilbert), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1934, recrutement de Mézières.
Maury (André-Prosper), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1941.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme. Elles annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, l'ancien militaire de l'armée de l'air dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 20 octobre 1960

Lelièvre (Edmond-Ernest), sous-lieutenant des F. F. C., mutilé de la guerre 1939-1945, classe 1927, recrutement de Nancy. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juillet 1948.

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 septembre 1961 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur le militaire de l'armée de l'air dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

Avec traitement.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Clerc (Robert), sous-lieutenant des F. F. C., déporté résistant, classe 1932, recrutement de Privas. Chevalier du 31 décembre 1951.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme. Elle annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Décret du 29 septembre 1961 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le colonel du génie Legendre (Henri-Alphonse) est promu dans la 2e section du cadre de l'état-major général au grade de général de brigade pour prendre rang du 14 octobre 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décrets du 29 septembre 1961 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de division Ginestet (Philippe-Roger-Louis) est nommé inspecteur général de la défense intérieure à compter de la date de départ, par limite d'âge, du titulaire actuel.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de corps d'armée Delteil (Henri-Noël-Barthélémy) est, tout en conservant ses fonctions actuelles, nommé inspecteur (et commandant désigné) de la zone de défense n° 2.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 29 septembre 1961 portant admission d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Paris de Bollardière (Jacques-Marie-Roch-André) est, sur sa demande, rayé des contrôles de l'armée active et placé, par anticipation, dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve) à compter du 1er octobre 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 29 septembre 1961 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les intendants généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. l'intendant général de 2e classe Noël (Charles-Marie-Maurice) est nommé directeur de l'intendance de la 9e région militaire à compter de la date de départ, par limite d'âge, du titulaire actuel.

M. l'intendant général de 2e classe Jublin (Louis-Constant-Jean) est nommé directeur de l'intendance de la région territoriale et du corps d'armée de Constantine.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 29 septembre 1961 portant promotion dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;

Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est promu dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine :

Au grade de vice-amiral.

(A compter du 1er octobre 1961.)

M. le contre-amiral Poncet (Pierre-Marie-André), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'amiral Ortoli, placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Art. 2. — M. le vice-amiral Poncet (P.-M.-A.) est maintenu dans ses fonctions de commandant de l'escadre légère.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Délégations de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié notamment par le décret du 5 février 1960 ;

Vu le décret n° 61-306 du 5 avril 1961 fixant les attributions du ministre des armées ;

Vu le décret du 5 mars 1960 portant délégation de signature, modifié notamment par le décret du 17 août 1961,

Décrète :

Art. 1er. — Le texte de l'article 14 du décret susvisé du 5 mars 1960 est complété comme suit :

« *m*) L'autorisation de l'acceptation par les cercles, les mess et les foyers des dons, legs et subventions ».

Art. 2. — L'article 16 (§ *a*) du décret du 5 mars 1960 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Direction régionale du commissariat de l'air de la 1re région aérienne. — Suppléant : M. le commissaire lieutenant-colonel Redonnet (Baptiste) »,

Lire :

« Direction régionale du commissariat de l'air de la 1re région aérienne. — Suppléant : M. le commissaire lieutenant-colonel Mourton (Henri).

Art. 3. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Ouverture de concours pour le recrutement de rédacteurs administratifs à la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le ministre des armées,

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 54-107 du 25 janvier 1954 portant règlement d'administration publique relatif au statut des personnels titulaires de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, modifié par le décret n° 58-330 du 24 mars 1958 et par le décret n° 61-983 du 1er septembre 1961, et notamment ses articles 12 et 14 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1961 fixant l'organisation des concours prévus pour le recrutement de rédacteurs administratifs à la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1961 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de rédacteurs administratifs à la caisse nationale militaire de sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — Conformément aux arrêtés susvisés du 25 septembre 1961, deux concours pour le recrutement de quarante rédacteurs administratifs à la caisse nationale militaire de sécurité sociale seront ouverts les 5, 6 et 7 décembre 1961.

Art. 2. — Les demandes d'admission aux concours et les dossiers de candidature devront être adressés, sous pli recommandé, au directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (bureau du personnel et des pensions), 4, rue de la Banque, Paris (2e), au plus tard le 30 octobre 1961, le cachet de la poste en faisant foi.

Art. 3. — Les épreuves d'admissibilité auront lieu dans les centres suivants :

Paris, Lille, Rennes, Brest, Bordeaux, Toulon, Metz, Dijon, Lyon, Marseille, Baden-Baden, Alger, Rabat, Tunis et Fort-de-France.

Les épreuves d'admission auront lieu à Paris.

Les candidats seront convoqués individuellement pour les épreuves ; toutefois, le défaut de réception ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Art. 4. — Les modalités d'inscription et les conditions d'organisation du concours feront l'objet d'une circulaire, diffusée par la caisse nationale militaire de sécurité sociale et mise à la disposition des candidats éventuels.

Art. 5. — Le directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

Pour le ministre des armées et par délégation :
Le directeur des personnels civils,
BOUZOU.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'un élève ingénieur hydrographe.

Par décision en date du 20 septembre 1961, un concours pour le recrutement d'un élève ingénieur hydrographe s'ouvrira à Paris le mardi 9 janvier 1962.

Les dossiers des candidats, établis conformément aux prescriptions de l'arrêté du 4 mai 1951, devront parvenir au directeur du service central hydrographique, 13, rue de l'Université, à Paris, avant le 1er décembre 1961.

Armée de l'air (active).

Par décision en date du 27 septembre 1961, M. le lieutenant de réserve en situation d'activité Valleix (Louis-Gabriel-Marcel), admis à l'école du commissariat de l'air en qualité de stagiaire, démissionnaire de son grade d'officier, est nommé à compter du 1er octobre 1961 au grade d'aspirant d'active et stagiaire du commissariat.

NOTA. — L'intéressé a contracté un rengagement comme sergent au titre de l'active à compter du 1er octobre 1961.

Tableau de départ outre-mer du 1er octobre 1961.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18.154-TC/BT-L du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., volume 323-I). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour 3 ans et 3 mois au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir. Ceux des intéressés qui refuseraient de se rengager ou qui, après un premier examen de leur dossier seraient estimés non susceptibles d'être autorisés à souscrire un nouveau contrat de rengagement, devront être immédiatement signalés par message et en tout état de cause au plus tard le 15 du mois de l'inscription au tableau de départ.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes d'outre-mer et pour le 10 octobre 1961, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires modèle C, recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM.

Bourgeon (Roger), 17 juillet 1915, 10e R. M. — 27 octobre 1954 (D. E. M., B. E. M. S.).

Aussudre (Robert), 21 septembre 1911, 4e R. M. — 2 juillet 1955.

Morens (Gérard), 25 septembre 1920, 1re R. M. — 1er septembre 1956 (D. E. M., B. E. M. S.) (chef de bataillon au tableau).

Chefs de bataillon.

MM.

Mantes (Louis), 9 février 1920, 1re R. M. — 17 juin 1955 (D. E. M., B. E. M. S.).
Guinguenaud (René), 6 février 1913, 9e R. M. — 23 juillet 1955.
Carisey (Gilbert), 2 octobre 1920, 6e R. M. — 3 mars 1956 (B. E. M. S.).
Moretti (Pierre), 16 février 1911, 9e R. M. — 11 juillet 1956.
Suant (Jacques), 22 août 1920, 9e R. M. — 18 juillet 1956.
Thenot (Georges), 3 décembre 1914, 10e R. M. — 14 juin 1957.
Ducomet (Christian), 20 janvier 1920, 6e R. M. — 16 décembre 1958 (D. E. M.) hors tour (breveté parachutiste).

Capitaines.

MM.

Barberis (Léon), 8 mai 1920, 10e R. M. — 15 février 1955 (D. E. M.).
Royal (Pierre), 15 mars 1928, 10e R. M. — 3 novembre 1955.
Chandenier (Maxence), 27 novembre 1920, 9e R. M. — 3 janvier 1956.
Chardiny (Jacques), 10 novembre 1924, 6e R. M. — 7 avril 1956 (breveté parachutiste).
Le Boulanger (Michel), 22 mai 1926, 4e R. M. — 20 mars 1957 (spécialiste blindés motorisés).
Gaillard (Michel), 19 août 1924, 9e R. M. — 26 juin 1957 (spécialiste blindés motorisés).
Disant (Guy), 7 janvier 1925, 10e R. M. — 8 août 1957.
L'Alexandre (Joseph), 17 avril 1918, 3e R. M. — 14 novembre 1957.
Morlon (Adrien), 13 janvier 1920, 9e R. M. — 5 décembre 1957.
Le Joly (Yves), 29 mars 1927, 10e R. M. — 13 décembre 1957.
Treguer (Joseph), 9 juin 1922, 3e R. M. — 9 janvier 1958.
Menges (Paul), 5 février 1924, 10e R. M. — 13 janvier 1958.
Henry (Robert), 7 janvier 1922, 10e R. M. — 22 janvier 1958.
Thomas (Raymond), 3 avril 1922, 9e R. M. — 22 janvier 1958 (spécialiste blindés motorisés).
Ancelin (François), 22 avril 1925, 6e R. M. — 26 février 1958, hors tour (breveté parachutiste).
Neyraval (René), 18 novembre 1925, 6e R. M. — 2 février 1959, hors tour (breveté parachutiste).

Sous-lieutenants et lieutenants.

MM.

Beaudouin (Jean), 25 octobre 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Peterson (Jean), 19 janvier 1934, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Svekolkine (Nicolas), 13 janvier 1936, 10e R. M. — N'a jamais servi (breveté parachutiste).
Queran (Georges), 8 mai 1937, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Rufin (Michel), 4 mars 1936, 10e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste blindés motorisés).
Tanguy (Jean), 28 juin 1935, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Clere (Jacques), 9 mai 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste blindés motorisés).
Soreau (Jacques), 30 août 1937, 10e R. M. — N'a jamais servi (spécialiste blindés motorisés).
Terrisse (René), 21 août 1934, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Tillaut (Bernard), 16 juillet 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Ducrocq (Jacques), 26 janvier 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Clavier (René), 5 avril 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Simonnet (Dominique), 9 juin 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi (breveté parachutiste).
Gereec (René), 3 juillet 1924, 5e R. M. — 5 octobre 1955 (breveté parachutiste).
Haas (René), 25 juillet 1920, 5e R. M. — 25 mars 1956 (breveté parachutiste).
Donneger (Bernard), 21 septembre 1921, 10e R. M. — 18 juin 1959.
Navarre (René), 20 mars 1920, 10e R. M. — 26 juin 1959.
Ponties (Pierre), 27 septembre 1927, 1re R. M. — 2 juillet 1959.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Benoît (Paul), 17 septembre 1918, 4e R. M. — 27 février 1958.

Capitaines.

MM.

Zotier (Pierre), 8 décembre 1927, 10e R. M. — 9 janvier 1955.
Tassin (René), 24 septembre 1921, 1re R. M. — 8 septembre 1955.
Quemener (Raymond), 26 février 1927, 6e R. M. — 7 avril 1956 (D. E. M.).
Vignesoult (Pierre), 14 juillet 1920, 9e R. M. — 2 mai 1956.
Germain (Jean), 16 avril 1926, 10e R. M. — 6 mai 1956.
Geronimi (Charles), 1er avril 1923, 10e R. M. — 1er juin 1956.
Lassalle (René), 3 mai 1924, 1re R. M. — 16 juin 1956.
Jesne (Aloys), 5 mars 1918, 10e R. M. — 1er août 1960 (hors tour, titre S. M. B.).

Lieutenants.

MM.

Fremont (Jean), 30 mars 1925, 10e R. M. — 2 juillet 1958.
Perrichon (Jean), 18 novembre 1929, 10e R. M. — 12 février 1959.
Le Cloirec (André), 23 juillet 1919, 9e R. M. — 9 avril 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

a) CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Mestas (Roger), 21 juin 1920, 8e R. M. — N'a jamais servi.

b) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Salva (Roger), 11 novembre 1913, 9e R. M. — 30 juillet 1960.

Lieutenant.

M. Espuche (Martin), 16 janvier 1919, 10e R. M. — 3 août 1960.

Cadre spécial des troupes de marine.

SECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Lieutenant-colonel.

M. Orsini (Philippe), 7 mai 1908, 1re R. M. — 4 juin 1955.

Commandant.

M. Noyalet (Emile), 3 août 1913, 9e R. M. — 16 mai 1956.

Capitaines.

MM.

Woignier (Maurice), 8 février 1925, 9e R. M. — 17 novembre 1955.
Jouannelle (André), 30 août 1919, F. F. A. — 2 juillet 1957.
Bernard (Paul), 14 août 1911, 10e R. M. — 13 mars 1958.

Lieutenant.

M. Lhuillier (Gaston), 22 août 1921, 3e R. M. — 15 juin 1960.

SECTION SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Lieutenant-colonel.

M. Massiot (Georges), 25 août 1907, 1re R. M. — 2 février 1960.

Intendance des troupes de marine.

a) FONCTIONNAIRES

Intendants militaires adjoints.

MM.

Humbert (Marc), 19 juillet 1921, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Sei (Roland), 5 septembre 1925, 1re R. M. — N'a jamais servi.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Llopez (Robert), 24 avril 1916, 10e R. M. — 21 septembre 1960.

Lieutenant.

M. Lecourieux (Lucien), 4 décembre 1932, 10e R. M. — 16 février 1961.

Service de santé des troupes de marine.

a) MÉDECINS

Médecin colonel.

M. Demange (Marcel), 25 octobre 1905, 1re R. M. — 26 mai 1960.

Médecins lieutenants-colonels.

MM.

Rondet (Jean), 31 mai 1915, 10e R. M. — 9 août 1953 (D. E. M., B. E. M. S.).
Heuls (Jacques), 2 avril 1916, 1re R. M. — 2 décembre 1957.

Médecins commandants.

MM.

Garcin (Henri), 23 juin 1923, 10e R. M. — 11 mai 1960.
Nansot (Bernard), 30 septembre 1918, 5e R. M. — 7 juillet 1960.
Castorene (René), 8 septembre 1922, 5e R. M. — 19 septembre 1960.

Aubert (Michel), 4 septembre 1923, 1re R. M. — 24 décembre 1960.
Keller (Robert), 8 août 1919, 9e R. M. — 19 février 1961.
De Jaureguiberry (Pierre), 27 octobre 1920, 1re R. M. — 24 avril 1961.

Médecins capitaines.

MM.
Poupon (Paul), 22 février 1928, 6e R. M. — 12 mai 1960.
Treguer (Jean), 3 mars 1931, 10e R. M. — 27 mai 1960.
Montbarbon (Jean-Pierre), 12 juin 1931, 10e R. M. — 18 juin 1960.
Favier (Roland), 5 janvier 1928, 5e R. M. — 18 août 1960.
Bernard (Pierre), 17 mai 1930, 5e R. M. — 3 septembre 1960.

Médecins lieutenants.

MM.
Lirin (Jean), 29 août 1933, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Herady (Francisque), 19 novembre 1932, 8e R. M. — N'a jamais servi.
Guingamp (Michel), 6 décembre 1932, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Chevallard (Alexis), 29 septembre 1931, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Nègre (Gabriel), 31 juillet 1933, 9e R. M. — N'a jamais servi.

b) PHARMACIENS

Pharmaciens capitaines.

MM.
Appéré (Jean), 17 novembre 1930, 9e R. M. — 10 octobre 1960.
Ponzo (Jean-Claude), 19 janvier 1929, 5e R. M. — 27 février 1961.

ANNULATION D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Chefs de bataillon.

MM.
Cabrières (Louis), 4 juillet 1914, 5e R. M. — 19 juin 1957.
Clément (Frantz), 8 juin 1919, 1re R. M. — 31 décembre 1957.

Capitaines.

MM.
Berthoumeau (François), 12 janvier 1926, 1re R. M. — 16 mars 1955.
Loeber (André), 19 novembre 1923, 6e R. M. — 11 juin 1957 (breveté parachutiste).

Lieutenant.

M. Chapron (Lucien), 28 novembre 1916, 4e R. M. — 15 mai 1959.

Artillerie de marine.

Chefs d'escadron.

MM.
Mensch (André), 27 février 1920, 1re R. M. — 1er mars 1954 (D. E. M.).
Amoudru (Stanislas), 30 octobre 1924, 10e R. M. — 6 juin 1956 (D. E. M.).
Varenne (Pierre), 8 avril 1916, 10e R. M. — 26 avril 1958.

Cadre spécial des troupes de marine.

SECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Capitaine.

M. Laurent (Robert), 14 septembre 1911, 1re R. M. — 23 juin 1960.

Service de santé des troupes de marine.

Médecin commandant.

M. Reynaud (Roger), 16 mai 1926, 9e R. M. — 10 décembre 1958.

Médecins capitaines.

MM.
Poty (François), 14 janvier 1927, 10e R. M. — 22 janvier 1960.
Roynard (Jacques), 16 novembre 1928, 9e R. M. — 14 mai 1960.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — RELIQUAT DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Sice (Roger), 22 mai 1915, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 30 janvier 1955.
Chaminaud (Christian), 28 novembre 1927, 5e R. M., B. S. infanterie. — 25 mars 1956.

Adjudants.

Saint-Magne (Michel), 17 mars 1918, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 octobre 1955.
Negrel (Daniel), 6 mai 1933, 5e R. M., B. S. infanterie, B. 2 moniteur E. P. M., B. P. — 22 mai 1956.
Chrétien (Bernard), 3 octobre 1927, 9e R. M., B. S. infanterie, B. 1 moniteur E. P. M., B. P. — 18 décembre 1957.
Nicard (René), 6 mai 1925, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 moniteur E. P. M. — 23 avril 1958.

Sergents-chefs.

Derozie (Lucien), 9 avril 1926, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 auto E. B., B. P. — 14 août 1955.
Guillou (Eloi), 15 juillet 1930, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 29 décembre 1955.
Colle (Claude), 27 juin 1929, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 21 avril 1956.
Lambert (Georges), 1er juillet 1930, 5e R. M., B. S. infanterie, 13 mars 1957.
Badamie (Clément), 23 mars 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 matériel, comptable, C. I. A. — 16 mars 1957.
Wozniak (Ruffin), 9 septembre 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 20 mars 1957.
Garnichet (Jules), 12 juillet 1924, 10e R. M., B. S. C. infanterie. — 24 mars 1957.
Lemoine (Jean), 21 septembre 1929, 9e R. M., moniteur de natation, B. C. S. — 20 février 1958.
Fonteyne (Gilbert), 11 mai 1933, 10e R. M., B. 1 moniteur E. P. M., B. S. infanterie. — 31 juillet 1958.

Sergents.

Petry (René), 14 janvier 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Sene (Pierre), 11 juillet 1934, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 23 avril 1955.
Manresa (Camille), 28 février 1925, 10e R. M., C. I. A., B. 1 551 trans/ta. — 27 mars 1956.
Martin (André), 1er janvier 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 7 avril 1956.
Valdenaire (Claude), 3 janvier 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — 16 mai 1956.
Delcourt (Paul), 21 novembre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 sellier bourrelier, C. I. A. — 24 novembre 1956.
Bardoux (Pierre), 1er août 1934, 10e R. M., B. C. S. infanterie, aide-moniteur E. P. M. — 27 octobre 1958.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Sergent-chef.

Koleweski (Victor), 19 juillet 1929, F. F. A., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 17 janvier 1958.

Corps des télégraphistes des troupes de marine.

Sergents-chefs.

Laza (Miroslaw), 27 octobre 1929, 4e R. M., 350/T. — 1er mai 1956.
Marie (Marius), 27 avril 1929, 5e R. M., 350/T. 11 mars 1959.

Sergents.

Sudret (Jacques), 30 octobre 1940, 4e R. M., 251/T, C. I. A. — N'a jamais servi.
Perony (Gérard), 15 décembre 1930, F. F. A., 350/T. — 10 octobre 1955.
Alexandre (Xavier), 16 juin 1928, 9e R. M., 360/T. — 26 septembre 1958.

Artillerie de marine.

Adjudants-chefs.

Simonet (Serge), 7 août 1927, 1er R. M., B. 1, E. P. M., B. 2 artillerie. — 4 avril 1956.
Daniel (Guillaume), 30 octobre 1925, 3e R. M., B. 1, E. P. M., B. 2 artillerie. — 29 juin 1957.

Maréchal des logis chef.

Magnifique (Ange), 1er octobre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, F. T. A., C. I. A. — 20 février 1956.

Maréchaux des logis.

Luberne (Serge), 19 décembre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — N'a jamais servi.
Mansais (Pierre), 1er janvier 1937, 9e R. M., B. 1 moniteur E. P. M., B. C. S. — 1er décembre 1955.
Suffys (René), 3 mai 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 4 décembre 1955.
Martin (Cézaire), 27 août 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 auto E. B. — 5 novembre 1956.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Schmidlin (Robert), 25 mai 1912, 9e R. M., B. C. S., B. E. surveillant de travaux. — 6 septembre 1957.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Chenin (Jacques), 1er juillet 1934, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. (électricité). — 13 octobre 1958.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes de marine.

SPÉCIALISTES TAILLEURS

Sergent.

Dumoulin (Guy), 8 août 1930, 10e R. M., C. A./O. S. — 13 août 1959.

Caporal-chef.

Ruetsch (Raymond), 23 janvier 1930, 10e R. M., C. A./ O. S. — 18 mai 1959.

SPÉCIALISTES CORDONNIERS

Sergent.

Albertini (Georges), 18 septembre 1929, 1re R. M., C. A./O. S. — 10 décembre 1959.

Caporal-chef.

Henaff (Maurice), 21 septembre 1930, 10e R. M., C. A./O. S. — 8 février 1960.

Cadre des infirmiers militaires des troupes de marine.

Adjudant.

Batrin (Jules), 10 octobre 1917, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 13 avril 1960.

Sergent-chef.

Couteau (Jean), 20 septembre 1926, 9e R. M., B. C. S./B. T. 1 préparateur en bactériologie. — 28 décembre 1959.

Sergent.

Limongi (Louis), 18 mars 1935, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 27 juillet 1960.

II. — TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER DU 1er OCTOBRE 1961

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Carmona (Martin), 16 septembre 1928, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 pilote hélicoptères. — 1er janvier 1955.
Gosse (Daniel), 8 février 1919, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 6 juillet 1955.
Cathala (Henri), 15 février 1919, 9e R. M., B. 1 infanterie. — 31 juillet 1955.
Jouvenceau (Paul), 15 janvier 1921, 10e R. M., B. S. infanterie. — 24 novembre 1955.
Besson (Maurice), 31 janvier 1926, 9e R. M., B. S. infanterie. — 5 février 1956.
Jegouzo (René), 4 octobre 1923, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 20 mars 1956.
Augen (Roger), 4 février 1921, 9e R. M., B. S. infanterie. — 29 mars 1956.
Bossanne (Jean), 23 juillet 1925, 9e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 secrétaire dessinateur d'interprétation photo. — 29 juillet 1956.
Fargette (Constant), 7 mai 1921, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 16 août 1956.
Theveniot (Roger), 16 août 1922, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 comptabilité. — 6 septembre 1956.
Agouti (Edouard), 22 septembre 1923, 10e R. M., B. S. infanterie. — 6 mars 1957.
Dorbeau (Georges), 30 octobre 1918, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 comptabilité. — 6 mars 1957.
Torre (Noël), 10 juillet 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 7 mars 1957.
Lefort (Louis), 12 avril 1925, 1re R. M., B. S. infanterie. — 8 mars 1957.
Bougnotteau (Jean), 9 février 1925, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 11 mars 1957.
Ducos (Marc), 10 juillet 1927, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 12 avril 1957
Bourdet (Gérard), 19 décembre 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 22 avril 1957.
Seyer (Serge), 8 janvier 1925, 1re R. M., B. S. infanterie. — 24 avril 1957.
Yon (Henri), 8 juillet 1924, 1re R. M., B. S. infanterie. — 17 juin 1957.

Adjudants.

Fernizon (Roger), 20 octobre 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er juin 1955.
Lavogiez (Hubert), 1er novembre 1928, 1re R. M., B. S. infanterie. — 17 mai 1956.
Goubaud (Jean), 3 janvier 1929, 1re R. M., B. C. S. infanterie, B. S. chiffreur. — 22 mai 1956.
Sanchez (Bernard), 7 juillet 1917, 9e R. M., B. S. infanterie. — 27 juin 1956.
Le Lay (Jean-Louis), 9 juin 1927, 4e R. M., B. S. infanterie. — 26 juillet 1956.
Gérard (Raymond), 23 janvier 1923, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 6 août 1956.
Richer (Eugène), 5 décembre 1926, 1re R. M., B. S. infanterie. — 10 août 1956.
Joseph (Gustave), 8 mars 1924, 3e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 comptabilité. — 1er septembre 1956.
Verisson (Jacques), 25 juillet 1925, 4e R. M., B. C. S. infanterie. — 20 septembre 1956.
Le Guilloux (Pierre), 4 août 1924, 1re R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité. — 15 octobre 1956.
Clemencon (Jean), 12 janvier 1921, 10e R. M., B. S. infanterie. — 19 novembre 1956.
Gillet (Henri), 29 décembre 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 7 mars 1957.
Valette (Robert), 9 février 1931, 9e R. M., B. S. infanterie. — 11 mars 1957.
Lepape (Robert), 4 mars 1930, 3e R. M., B. S. infanterie. — 14 mars 1957
Constant (Jean-Pierre), 16 août 1925, 9e R. M., B. S. infanterie. — 16 mars 1957.
Dehouck (Jean-Marie), 22 octobre 1931, 2e R. M., B. S. infanterie. — 26 mars 1957.
Loquet (Marcel), 17 décembre 1923, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 27 mars 1957.
Charles (Henri), 3 mars 1926, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 5 avril 1957
Feuillie (Michel), 5 novembre 1928, 10e R. M., B. S. infanterie. — 17 avril 1957.
Fleury (Maurice), 31 décembre 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 17 avril 1957.
Janot (Michel), 19 juin 1927, 1re R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 comptabilité. — 14 avril 1960. Hors tour au titre du service géographique de l'armée.

Sergent-major.

Courtois (Georges), 6 novembre 1930, 3e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 3 août 1957.

Sergents-chefs.

Daniel (François), 30 juillet 1924, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 météorologiste de l'A. L. A. T. — 9 janvier 1955.
Ripaille (Jean), 6 mai 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 septembre 1955.
Volet (André), 10 avril 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 1er octobre 1955.
Trouvat (Jean), 4 décembre 1929, 4e R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 mécanicien A. L. A. T. — 30 octobre 1955.
Geny (Guy), 26 janvier 1929, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 31 décembre 1955.

Mariannie (Emmanuel), 6 juin 1927, 1re R. M., B. C. S., B. 1 551/trans./Ta. — 21 janvier 1956.
Abida (Edouard), 9 octobre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 2 mai 1956.
Poliakoff (Serge), 27 décembre 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er juin 1956.
Genay (Marc), 27 décembre 1927, 10e R. M., B. S. infanterie. — 29 mars 1957.
Moncus (Louis), 16 avril 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 29 mars 1957.
Benth (Florestan), 25 novembre 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie.— 1er avril 1957.
Arnaud (Claude), 8 février 1931, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 19 avril 1957.
Thiebaut (Yvan), 24 septembre 1934, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 3 mai 1957.
Celicourt (Auguste), 9 juin 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., certificat opérateur projectionniste. — 4 mai 1957.
Thierry (Bernard), 29 septembre 1932, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 14 mai 1957.
Blin (Victor), 6 septembre 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 mai 1957.
Peiffer (Fernand), 4 janvier 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 29 mai 1957.
Leclerc (Alfred), 18 mars 1928, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 6 juin 1957.
Weigerding (Marcel), 21 novembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 8 juin 1957.
Richard (Georges), 17 octobre 1930, 10e R. M., B. C. S. A. E. B. — 10 juin 1957.
Bernardini (François), 30 novembre 1930, 10e R. M., B. S. infanterie. — 1er juillet 1957.
Floc'h (Roger), 18 mars 1928, 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 7 août 1957.
Ruau (Guy), 12 janvier 1931, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 17 août 1957.
Urany (Jean), 9 janvier 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 août 1957.
Berges (Roland), 11 mars 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 25 août 1957.
Berthezene (Gabriel), 10 août 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 août 1957.
Corre (Jean), 7 juillet 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 18 septembre 1957.
Brahic (Georges), 7 avril 1928, 10e R. M., 211-221/trans./Ta., B. C. S. infanterie. — 14 octobre 1957.
Turinay (Gilbert), 4 février 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 251/trans., C. I. A. — 18 octobre 1957.
Lestrie (Jack), 16 janvier 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 A. E. B. — 21 octobre 1957.
Dumont (Paul), 23 février 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 octobre 1957.

Sergents.

Dupessey (Jean), 12 avril 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 211-221/trans., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Latapie (Henri), 22 novembre 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Le Gall (Albert), 3 janvier 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien A. E. B. — N'a jamais servi.
Engoulou (André), 7 avril 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.
Derivière (Jean), 8 octobre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Antognelli (Jean-Claude), 16 février 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Assante (Jean-Louis), 9 mars 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lepine (Claude), 3 février 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Paris (Robert), 28 décembre 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Anasthase (Lucien), 8 janvier 1939, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Bert (Tom), 15 décembre 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Turon (Noël), 4 octobre 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Kling (Marc), 19 janvier 1937, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Bouquet (Pierre), 9 octobre 1935, 10e R. M., B. C. S. d'officier de réserve. — N'a jamais servi.
Dagornet (Yves), 27 octobre 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Gourment (Henri), 17 novembre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Bertrand (Guy), 4 décembre 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 15 avril 1955.
Grosset (Raoul), 10 septembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 15 mai 1955.
Auger (Louis), 4 août 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 14 septembre 1955.
Pourrot (Jean), 11 septembre 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 février 1956.
Rougier (Roger), 20 juillet 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 16 mai 1956.
Piens (Louis), 22 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 15 août 1956.
Le Bonnec (Marcel), 14 août 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 15 septembre 1956.
Rey (Claude), 14 janvier 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 251/trans., C. I. A. — 4 décembre 1956.
N'Diaye (Ouseman), 18 décembre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 23 décembre 1956.
Romand (Bernard), 30 août 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 5 janvier 1957.
Fontan (Xavier), 4 décembre 1936, 10e R. M., B. C. S., B 1/trans./Ta. — 7 mars 1957.
Guidoni (Charles), 4 septembre 1934, 9e R. M., B. C. S., B 1 551/trans./Ta. — 7 mars 1957.
Genasi (Jacques), 14 juillet 1929, 9e R. M., C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 20 mars 1957.
Ruel (Bernard), 22 juillet 1929, 10e R. M., B. C. S., B. 1/trans./fil, brevet opérateur cinéma. — 21 mars 1957.
Lebonheur (Govindaradjou), 13 novembre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 13 avril 1957.
Chichily (René), 29 septembre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 3 mai 1957.
Caro (Julien), 28 mars 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 5 mai 1957.
Dez (Marcel), 12 juin 1928, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 13 mai 1957.
Duflo (Blanchard), 9 juillet 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 251/trans., C. I. A. — 15 mai 1957.
Ladriere (Gérard), 29 mai 1935, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 1er juin 1957.
Fargeot (Henri), 20 juillet 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 11 juillet 1957.
Lecointre (Claude), 29 mars 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 17 juillet 1957.
Mattiello (Oreste), 17 septembre 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 17 juillet 1957.
Tissot (Jean), 20 septembre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien, A. E. B., C. I. A. — 24 juillet 1957.
Poriel (André), 10 avril 1932, 3e R. M., C. A. T. 2 261, 267/trans. — 27 juillet 1957.
Bourdole (Martial), 1er décembre 1929, 4e R. M., B. C. S. infanterie. — 31 juillet 1957.
Cleyet-Merle (Daniel), 14 janvier 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 18 août 1957.
Angelini (Marius), 29 mars 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 août 1957.
Boigne (Henri), 29 décembre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 août 1957.
Cabon (Etienne), 6 juin 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 maçon. — 30 août 1957.
Boyer (Michel), 16 décembre 1932, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 9 septembre 1957.
Guigli (Jean), 5 juillet 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 18 septembre 1957.
Correa (Paul), 9 mars 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 septembre 1957.
Petit (Jean-Claude), 20 juin 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 211/221/trans., C. I. A. — 25 septembre 1957.
Niare (Lassana), vers 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 26 septembre 1957.
Bellecave (André), 29 octobre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 251/trans., B. C. S. infanterie. — 29 septembre 1957.
Chiron (Christian), 14 juillet 1937, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 12 juillet 1961. Hors tour volontaire méhariste 2e séjour.
Hartmann (Pierre), 13 novembre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 251/trans., C. I. A. — 23 juillet 1961. Hors tour volontaire méhariste 2e séjour.

Infanterie de marine.

PARACHUTISTES

Adjudants-chefs.

Piochaud (Raoul), 4 juillet 1928, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 16 juillet 1955.
Ravoisier (Christian), 31 décembre 1925, 6e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 31 août 1955.
Varet (Jean), 11 août 1924, 10e R. M., B. C. S., B. S. auto, E. B., B. P. — 13 octobre 1955.

Adjudants.

Daviet (Roger), 30 avril 1926, 10e R M., B. S. infanterie, B. P. — 8 juin 1954.
Lespine (Pierre), 11 juillet 1928, 5e R. M., B. S. infanterie, C. A. T. 2, comptabilité, B. P. — 31 janvier 1955.
Julien (Henry), 25 octobre 1927, 6e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 1er mai 1955.
Gontier (Guy), 24 mars 1929, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 10 août 1955.
Nicolas (Albert), 5 février 1927, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 14 août 1955.
Ragouillaux (Robert), 6 décembre 1926, 10e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 10 septembre 1955.
Corradini (Emile), 5 mai 1923, 6e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité, B. P. — 1er octobre 1955.

Sergents-chefs.

Prayssac (Jean), 27 octobre 1924, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. M. P. — N'a jamais servi.
Picot (Claude), 19 novembre 1936, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Pesenti (Rossi), 17 janvier 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 20 janvier 1955.
Prudent (André), 17 mars 1934, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 3 mars 1955.
Martineau (Lucien), 10 août 1920, 6e R. M., B. C. S., B. 1 chancellerie, B. P. — 7 mars 1955.
Weibel (Jean-Paul), 10 juillet 1931, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. 2e degré allemand. — 1er avril 1955.
Perdreau (Gérard), 25 avril 1923, 5e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2, trans, B. P. — 30 avril 1955.
Robin (Georges), 22 octobre 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 5 mai 1955.
Randriamihaja (Raymond), 21 octobre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 15 mai 1955.
Bazin (Claude), 12 juin 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 5 août 1955.

Sergents.

Jouin (Camille), 30 août 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Cario (Paul), 19 octobre 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Topanou (Nestor), 24 février 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Thiam Moussa, 9 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 251/T., C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Simon (Luce), 3 avril 1937, 5e R. M., C. A. T. 2 251/T., C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Chaboute (Paul), 24 octobre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Feat (Claude), 31 mai 1937, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Louis (Alain), 8 mai 1936, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Speller (Daniel), 28 septembre 1937, 6e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Olivier (Marc), 25 septembre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Adjudant-chef.

Rossi (Marcel), 29 avril 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 30 mai 1958.

Sergents-chefs.

Vincent (Jacques), 26 novembre 1927, 4e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 26 février 1958.
Dutac (André), 18 avril 1928, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 2 mars 1958.
Ourc'hant (Yves), 30 avril 1928, 3e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A. — 26 mars 1958.
Launay (Michel), 17 octobre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 7 septembre 1959.

Sergents.

Prats (Gaudérique), 23 mai 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Trojan (Guy), 20 octobre 1939, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B., — N'a jamais servi.
Moreau (Jean), 15 juillet 1927, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 18 octobre 1955.
Salva (Maurice), 19 avril 1933, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 2 mai 1957.
Martinez-Lorente (Antonio), 14 décembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 8 août 1959.
Merven (Roger), 22 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 20 août 1959.
Harand (André), 13 février 1935, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 24 août 1959.

Corps des télégraphistes des troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Filippi (Vincent), 3 juillet 1918, 5e R. M., 350/T. — 23 mars 1958.
Robelin (Michel), 6 octobre 1927, 9e R. M., 450/T. — 6 mai 1958.
Brun (Roger), 30 novembre 1925, 10e R. M., 450/T. — 22 janvier 1959.
Edme (Henry), 28 mai 1924, 1re R. M., 450/T. — 4 juin 1959.
Parini (Gabriel), 10 avril 1926, 1re R. M., 450/T. — 4 juin 1959.

Adjudant.

Flori (Jean-Baptiste), 27 août 1927, 10e R. M., 350/T. — 24 avril 1958.

Sergents-chefs.

Lefèvre (Jacques), 5 octobre 1927, 10e R. M., 300/T. — 21 mai 1957.
Chauvet (Antoine), 24 mars 1928, 4e R. M., 490/T. — 21 juin 1958.
Martin (Marc), 5 août 1928, F. F. A., 452/T. — 17 mars 1959.
Berquand (Maurice), 15 octobre 1928, 4e R. M., 352/T. — 11 avril 1959.
Gillard (René), 30 mai 1929, 1re R. M., 360/T. — 25 juin 1960.

Sergents.

Kiss (Antoine), 29 octobre 1935, 1re R. M., C. A. T. 2, 251/T. — 10 août 1959.
Auluss (Christian), 13 avril 1939, 1re R. M., C. A. T. 2, 265/T., C. I. A., — 18 août 1960.
Payet (Kenn-André), 4 septembre 1937, 9e R. M., C. A. T. 2, 251/T. — 21 avril 1961. Hors tour volontaire méhariste, 2e séjour.

Artillerie de marine.

Adjudants-chefs.

Meguin (Robert), 23 juillet 1928, 9e R. M., B. 2 comptable. — 26 août 1955.
Hiriart (André), 4 septembre 1924, 8e R. M., B. 2 artillerie, B. 1 comptabilité. — 22 décembre 1955.
Labourel (Paul), 20 février 1922, 1re R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 26 décembre 1955.
Pataille (Georges), 5 mars 1923, 1re R. M., B. 2 artillerie de campagne. — 26 décembre 1955.

Adjudants.

Mazanga (André), 1er mai 1928, 5e R. M., B. 1 artillerie de campagne. — 29 mars 1955.
Pistollozzi (François), 20 juillet 1930, 5e R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 25 juillet 1955.
Ichoutine (Marcel), 15 décembre 1924, 1re R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 5 octobre 1955.
Rassier (Claude), 25 mars 1927, 5e R. M., B. 2 artillerie, F. T. A. — 17 octobre 1955.
Grenier (Pierre), 19 octobre 1923, 5e R. M., B. C. S. artillerie, F. T. A. — 26 octobre 1955.
Lucas (Victor), 20 avril 1931, 3e R. M., B. 2 auto, E. B. — 26 décembre 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Ferrand (René), 26 juillet 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 20 octobre 1955.
Wesel (Roger), 25 mars 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 26 octobre 1955.
Metz (Marcel), 20 juin 1927, 10e R. M., B. C. S., B. 1 mécanicien A. L. A. T. (équipement électricité). — 27 mars 1956.
Borgat (René), 1er mai 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie et comptable, C. I. A. — 30 mars 1956.
Muselet (Pierre), 1er juillet 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 Mat. autos-chars, C. I. A. — 30 mars 1956.
Angeon (Fernand), 17 août 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 4 avril 1956.

Terentjew (Stéphane), 6 novembre 1925, 5e R. M., B. C. S. artillerie. — 27 mars 1956.
Carpaye (Paul), 25 octobre 1929, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 4 avril 1956.
Leloup (Raymond), 14 juin 1926, 5e R. M., B. C. S. artillerie. — 4 avril 1956.
Plustache (Marius), 12 mars 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 4 avril 1956.

Maréchaux des logis.

Nocquet (Claude), 6 juillet 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lafeuille (Pierre), 23 février 1939, 10e R. M., B. C. S., B. 1 mécanicien A. L. A. T. (voilure tournante). — N'a jamais servi.
Jacques (Claude), 26 février 1938, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Dumas (Bernard), 29 décembre 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 25 juillet 1955.
Baur (Michel), 14 janvier 1928, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 5 octobre 1955.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Serries (Emile), 21 février 1913, 9e R. M., B. S. comptable. — 24 mars 1952.

Adjudant.

Boyer (Robert), 23 décembre 1924, 1re R. M., B. S. comptable. — 1er septembre 1959.

Maréchal des logis chef.

Pinel-Ferreol (Paul), 12 mars 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 19 novembre 1958.

Maréchal des logis.

Baudet (Gaston), 23 juin 1931, 9e R. M., B. C. S. B. 1 comptable. — 6 septembre 1957.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Lardat (Lucien), 8 avril 1920, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 20 novembre 1958.

Maréchal des logis-major.

Conseil (Jean), 21 mai 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 14 août 1955

Maréchaux des logis chefs.

Segalen (Yves), 21 janvier 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 12 septembre 1955.
Hipars (Marcel), 12 octobre 1928, 10e R. M., B. S. auto, E. B., B. P. — 15 mars 1956.
Hermance (Pierre), 24 mai 1932, 10e R. M., B. S. auto, E. B. — 10 mai 1956.
Besorbes (Roger), 6 juillet 1932, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 7 janvier 1957.
Rault (Jean-Baptiste), 27 juillet 1919, 1re R. M., B. S. auto, E. B. — 23 janvier 1957.

ARMEMENT

Adjudant-chef.

Devillières (Roger), 15 septembre 1922, 9e R. M., B. S., nat./para. — 27 mars 1958.

Adjudant.

Mongis (Samson), 22 août 1925, 6e R. M., B. S. armurier. — 29 juillet 1957.

Maréchal des logis chef.

Olivesi (Paul), 25 juin 1929, 10e R. M., B. S. armement petit calibre. — 7 octobre 1959.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Giorgetti (Paul), 19 septembre 1912, F. F. A., B. C. S., B. E. surveillant de travaux. — 1er octobre 1958.
Setti (Antoine), 3 juin 1920, 9e R. M., B. S. conducteur de travaux. — 11 avril 1960.

Maréchaux des logis chefs.

Duveau (Roger), 24 décembre 1928, 4e R. M., B. C. S., B. E. ouvrier bois. — 15 août 1956.
Lebrun (Marcel), 5 janvier 1931, 3e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 28 août 1959.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Guadagnin (Joseph), 9 novembre 1924, 9e R. M., B. S. transmissions (460/T.). — 2 mai 1960.

Cadre des agents des corps de troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Antonini (André), 10 janvier 1912, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 1er octobre 1958.
Rajaona Audrianasolo (Charles), 1er décembre 1922, 6e R. M., B. S. comptabilité. — 25 mars 1959.
Abancourt (Christian-Joseph), 24 juillet 1914, 5e R. M., B. S. comptabilité. — 14 avril 1959.

Adjudants.

Delpeut (Raymond), 26 avril 1930, F. F. A., B. S. comptabilité. — 25 mars 1956.
N'Diaye N'Gor, 11 février 1927, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 23 janvier 1957.
Tergemina (Justin), 21 avril 1923, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 14 janvier 1958.
Bringtown (Roch), 16 août 1923, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 24 mai 1958.
Fossey (Jean-Paul), 13 février 1924, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 23 juillet 1958.
Goudouin (Louis), 2 février 1929, 6e R. M., B. S. comptabilité. — 8 août 1958.
Dellavalle (Germain), 6 mai 1926, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 28 août 1958.
Vertueux (Joseph), 12 avril 1923, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 8 mai 1959.

Cadre des agents de la chancellerie des troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Dupuy (Jean-Martial), 9 octobre 1921, 9e R. M., B. S. chancellerie. — 14 mars 1957.
Gonzalez (Marcel), 27 décembre 1925, 1re R. M., B. S infanterie. — 22 février 1958.
Vibert (Marcel), 7 octobre 1920, 1re R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 chancellerie. — 18 mai 1958.
Taupier (Edmond), 17 juin 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 18 mai 1959.
Lebreton (Georges), 20 janvier 1922, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 21 mai 1959.

Adjudants.

Audiffren (Edouard), 26 décembre 1924, 10e R. M., B. S. infanterie. — 6 juillet 1958.
Roger (Serge), 11 novembre 1926, 1re R. M., B. S. infanterie. — 14 mars 1959.
Tisseyre (Philippe), 9 avril 1928, 6e R. M., B. S. chancellerie. — 23 avril 1959.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes de marine.

Adjudants.

Denux (Pierre), 13 juin 1923, 5e R. M., B. C. S., B. 1 gérant d'annexe. — 1er avril 1958.
Riviere (Guy), 1er mai 1922, 9e R. M., B. S. gérant d'annexe. — 12 novembre 1960.

Adjudants.

Daviet (Roger), 30 avril 1926, 10e R M., B. S. infanterie, B. P. — 8 juin 1954.
Lespine (Pierre), 11 juillet 1928, 5e R. M., B. S. infanterie, C. A. T. 2, comptabilité, B. P. — 31 janvier 1955.
Julien (Henry), 25 octobre 1927, 6e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 1er mai 1955.
Gontier (Guy), 24 mars 1929, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 10 août 1955.
Nicolas (Albert), 5 février 1927, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 14 août 1955.
Ragouillaux (Robert), 6 décembre 1926, 10e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 10 septembre 1955.
Corradini (Emile), 5 mai 1923, 6e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité, B. P. — 1er octobre 1955.

Sergents-chefs.

Prayssac (Jean), 27 octobre 1924, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. M. P. — N'a jamais servi.
Picot (Claude), 19 novembre 1936, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Pesenti (Rossi), 17 janvier 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 20 janvier 1955.
Prudent (André), 17 mars 1934, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 3 mars 1955.
Martineau (Lucien), 10 août 1920, 6e R. M., B. C. S., B. 1 chancellerie, B. P. — 7 mars 1955.
Weibel (Jean-Paul), 10 juillet 1931, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. 2e degré allemand. — 1er avril 1955.
Perdreau (Gérard), 25 avril 1923, 5e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2, trans, B. P. — 30 avril 1955.
Robin (Georges), 22 octobre 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 5 mai 1955.
Randriamihaja (Raymond), 21 octobre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 15 mai 1955.
Bazin (Claude), 12 juin 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 5 août 1955.

Sergents.

Jouin (Camille), 30 août 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Cario (Paul), 19 octobre 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Topanou (Nestor), 24 février 1936, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Thiam Moussa, 9 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 251/T., C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Simon (Luce), 3 avril 1937, 5e R. M., C. A. T. 2 251/T., C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Chaboute (Paul), 24 octobre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Feat (Claude), 31 mai 1937, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Louis (Alain), 8 mai 1936, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Speller (Daniel), 28 septembre 1937, 6e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Olivier (Marc), 25 septembre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Adjudant-chef.

Rossi (Marcel), 29 avril 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 30 mai 1958.

Sergents-chefs.

Vincent (Jacques), 26 novembre 1927, 4e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 26 février 1958.
Dutac (André), 18 avril 1928, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 2 mars 1958.
Ourc'hant (Yves), 30 avril 1928, 3e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A. — 26 mars 1958.
Launay (Michel), 17 octobre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 7 septembre 1959.

Sergents.

Prats (Gaudérique), 23 mai 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Trojan (Guy), 20 octobre 1939, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B., — N'a jamais servi.
Moreau (Jean), 15 juillet 1927, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 18 octobre 1955.
Salva (Maurice), 19 avril 1933, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 2 mai 1957.
Martinez-Lorente (Antonio), 14 décembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 8 août 1959.
Merven (Roger), 22 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 20 août 1959.
Harand (André), 13 février 1935, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 24 août 1959.

Corps des télégraphistes des troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Filippi (Vincent), 3 juillet 1918, 5e R. M., 350/T. — 23 mars 1958.
Robelin (Michel), 6 octobre 1927, 9e R. M., 450/T. — 6 mai 1958.
Brun (Roger), 30 novembre 1925, 10e R. M., 450/T. — 22 janvier 1959.
Edme (Henry), 28 mai 1924, 1re R. M., 450/T. — 4 juin 1959.
Parini (Gabriel), 10 avril 1926, 1re R. M., 450/T. — 4 juin 1959.

Adjudant.

Flori (Jean-Baptiste), 27 août 1927, 10e R. M., 350/T. — 24 avril 1958.

Sergents-chefs.

Lefèvre (Jacques), 5 octobre 1927, 10e R. M., 300/T. — 21 mai 1957.
Chauvet (Antoine), 24 mars 1928, 4e R. M., 490/T. — 21 juin 1958.
Martin (Marc), 5 août 1928, F. F. A., 452/T. — 17 mars 1959.
Berquand (Maurice), 15 octobre 1928, 4e R. M., 352/T. — 11 avril 1959.
Gillard (René), 30 mai 1929, 1re R. M., 360/T. — 25 juin 1960.

Sergents.

Kiss (Antoine), 29 octobre 1935, 1re R. M., C. A. T. 2, 251/T. — 10 août 1959.
Auluss (Christian), 13 avril 1939, 1re R. M., C. A. T. 2, 265/T., C. I. A., — 18 août 1960.
Payet (Kenn-André), 4 septembre 1937, 9e R. M., C. A. T. 2, 251/T. — 21 avril 1961. Hors tour volontaire méhariste, 2e séjour.

Artillerie de marine.

Adjudants-chefs.

Meguin (Robert), 23 juillet 1928, 9e R. M., B. 2 comptable. — 26 août 1955.
Hiriart (André), 4 septembre 1924, 8e R. M., B. 2 artillerie, B. 1 comptabilité. — 22 décembre 1955.
Labourel (Paul), 20 février 1922, 1re R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 26 décembre 1955.
Pataille (Georges), 5 mars 1923, 1re R. M., B. 2 artillerie de campagne. — 26 décembre 1955.

Adjudants.

Mazanga (André), 1er mai 1928, 5e R. M., B. 1 artillerie de campagne. — 29 mars 1955.
Pistollozzi (François), 20 juillet 1930, 5e R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 25 juillet 1955.
Ichoutine (Marcel), 15 décembre 1924, 1re R. M., B. C. S. artillerie de campagne. — 5 octobre 1955.
Rassier (Claude), 25 mars 1927, 5e R. M., B. 2 artillerie, F. T. A. — 17 octobre 1955.
Grenier (Pierre), 19 octobre 1923, 5e R. M., B. C. S. artillerie, F. T. A. — 26 octobre 1955.
Lucas (Victor), 20 avril 1931, 3e R. M., B. 2 auto, E. B. — 26 décembre 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Ferrand (René), 26 juillet 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 20 octobre 1955.
Wesel (Roger), 25 mars 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 26 octobre 1955.
Metz (Marcel), 20 juin 1927, 10e R. M., B. C. S., B. 1 mécanicien A. L. A. T. (équipement électricité). — 27 mars 1956.
Borgat (René), 1er mai 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie et comptable, C. I. A. — 30 mars 1956.
Muselet (Pierre), 1er juillet 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 Mat. autos-chars, C. I. A. — 30 mars 1956.
Angeon (Fernand), 17 août 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 4 avril 1956.

Terentjew (Stéphane), 6 novembre 1925, 5e R. M., B. C. S. artillerie. — 27 mars 1956.
Carpaye (Paul), 25 octobre 1929, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 4 avril 1956.
Leloup (Raymond), 14 juin 1926, 5e R. M., B. C. S. artillerie. — 4 avril 1956.
Plustache (Marius), 12 mars 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 4 avril 1956.

Maréchaux des logis.

Nocquet (Claude), 6 juillet 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lafeuille (Pierre), 23 février 1939, 10e R. M., B. C. S., B. 1 mécanicien A. L. A. T. (voilure tournante). — N'a jamais servi.
Jacques (Claude), 26 février 1938, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Dumas (Bernard), 29 décembre 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 25 juillet 1955.
Baur (Michel), 14 janvier 1928, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 5 octobre 1955.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Serries (Emile), 21 février 1913, 9e R. M., B. S. comptable. — 24 mars 1952.

Adjudant.

Boyer (Robert), 23 décembre 1924, 1re R. M., B. S. comptable. — 1er septembre 1959.

Maréchal des logis chef.

Pinel-Ferreol (Paul), 12 mars 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 19 novembre 1958.

Maréchal des logis.

Baudet (Gaston), 23 juin 1931, 9e R. M., B. C. S. B. 1 comptable. — 6 septembre 1957.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Lardat (Lucien), 8 avril 1920, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 20 novembre 1958.

Maréchal des logis-major.

Conseil (Jean), 21 mai 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 14 août 1955

Maréchaux des logis chefs.

Segalen (Yves), 21 janvier 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 12 septembre 1955.
Hipars (Marcel), 12 octobre 1928, 10e R. M., B. S. auto, E. B., B. P. — 15 mars 1956.
Hermance (Pierre), 24 mai 1932, 10e R. M., B. S. auto, E. B. — 10 mai 1956.
Besorbes (Roger), 6 juillet 1932, 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien A. L. A. T. (hélicoptère, voilure tournante) — 7 janvier 1957.
Rault (Jean-Baptiste), 27 juillet 1919, 1re R. M., B. S. auto, E. B. — 23 janvier 1957.

ARMEMENT

Adjudant-chef.

Devillières (Roger), 15 septembre 1922, 9e R. M., B. S., nat./para. — 27 mars 1958.

Adjudant.

Mongis (Samson), 22 août 1925, 6e R. M., B. S. armurier. — 29 juillet 1957.

Maréchal des logis chef.

Olivesi (Paul), 25 juin 1929, 10e R. M., B. S. armement petit calibre. — 7 octobre 1959.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Giorgetti (Paul), 19 septembre 1912, F. F. A., B. C. S., B. E. surveillant de travaux. — 1er octobre 1958.
Setti (Antoine), 3 juin 1920, 9e R. M., B. S. conducteur de travaux. — 11 avril 1960.

Maréchaux des logis chefs.

Duveau (Roger), 24 décembre 1928, 4e R. M., B. C. S., B. E. ouvrier bois. — 15 août 1956.
Lebrun (Marcel), 5 janvier 1931, 3e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 28 août 1959.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Guadagnin (Joseph), 9 novembre 1924, 9e R. M., B. S. transmissions (460/T.). — 2 mai 1960.

Cadre des agents des corps de troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Antonini (André), 10 janvier 1912, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 1er octobre 1958.
Rajaona Audrianasolo (Charles), 1er décembre 1922, 6e R. M., B. S. comptabilité. — 25 mars 1959.
Abancourt (Christian-Joseph), 24 juillet 1914, 5e R. M., B. S. comptabilité. — 14 avril 1959.

Adjudants.

Delpeut (Raymond), 26 avril 1930, F. F. A., B. S. comptabilité. — 25 mars 1956.
N'Diaye N'Gor, 11 février 1927, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 23 janvier 1957.
Tergemina (Justin), 21 avril 1923, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 14 janvier 1958.
Bringtown (Roch), 16 août 1923, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 24 mai 1958.
Fossey (Jean-Paul), 13 février 1924, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 23 juillet 1958.
Goudouin (Louis), 2 février 1929, 6e R. M., B. S. comptabilité. — 8 août 1958.
Dellavalle (Germain), 6 mai 1926, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 28 août 1958.
Vertueux (Joseph), 12 avril 1923, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 8 mai 1959.

Cadre des agents de la chancellerie des troupes de marine.

Adjudants-chefs.

Dupuy (Jean-Martial), 9 octobre 1921, 9e R. M., B. S. chancellerie. — 14 mars 1957.
Gonzalez (Marcel), 27 décembre 1925, 1re R. M., B. S infanterie. — 22 février 1958.
Vibert (Marcel), 7 octobre 1920, 1re R. M., B. C. S. infanterie, B. 1 chancellerie. — 18 mai 1958.
Taupier (Edmond), 17 juin 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 18 mai 1959.
Lebreton (Georges), 20 janvier 1922, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 21 mai 1959.

Adjudants.

Audiffren (Edouard), 26 décembre 1924, 10e R. M., B. S. infanterie. — 6 juillet 1958.
Roger (Serge), 11 novembre 1926, 1re R. M., B. S. infanterie. — 14 mars 1959.
Tisseyre (Philippe), 9 avril 1928, 6e R. M., B. S. chancellerie. — 23 avril 1959.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes de marine.

Adjudants.

Denux (Pierre), 13 juin 1923, 5e R. M., B. C. S., B. 1 gérant d'annexe. — 1er avril 1958.
Riviere (Guy), 1er mai 1922, 9e R. M., B. S. gérant d'annexe. — 12 novembre 1960.

Sergent-chef.

Chiaverini (Jean), 27 juin 1932, 9e R. M., B. C. S., B. 1 comptable-vérificateur. — 9 décembre 1960.

Sergents.

Loin (Paul), 22 mars 1937, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 4 août 1960.

Badiane (Youm-Déthié), 17 mai 1936, 5e R. M., B. C. S., B. 1 bureaux. — 15 octobre 1960.

Cadre des infirmiers militaires des troupes de marine.

Sergents.

Frenot (Jean), 29 septembre 1925, 10e R. M., B. T. 1 secrétaire comptable. — 22 décembre 1958.

Cuisenier (Henri), 28 mai 1927, 9e R. M., B. T. 1 secrétaire comptable. — 23 juin 1960.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 26 septembre 1961 portant nomination de deux inspecteurs des impôts.

Par décret en date du 26 septembre 1961, MM. Boughalem Sebti et Kisserli Ahmed sont nommés inspecteurs des impôts de 1er échelon.

Décret du 30 septembre 1961 portant nomination d'un directeur général au ministère des finances et des affaires économiques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 13 de la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-442 du 21 mars 1959 portant règlement d'administration publique et fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;

Vu la loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques ;

Vu le décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques et les textes subséquents ;

Vu l'article 7, 1er alinéa, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application les actes dits loi du 11 octobre 1941 et décret du 24 octobre 1941 susvisés ;

Vu les articles 32 et 33 de la loi de finances n° 46-854 du 27 avril 1946 créant l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Gruson (Claude-Jean), inspecteur des finances de 1re classe, 4e échelon, chef du service des études économiques et financières à la direction du Trésor, est nommé directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques au ministère des finances et des affaires économiques, en remplacement de M. Closon, appelé à d'autres fonctions

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 25 septembre 1961 :

M. Chabanel (Jules-Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle des douanes à Paris, a été nommé à compter du 1er octobre 1961 receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Paris, en remplacement de M. Foure, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Vingttrois (Jean), directeur régional de 3e échelon des douanes à Saint-Malo, a été nommé à compter du 16 novembre 1961 receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Sète, en remplacement de M. Hagmann, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Chamberlin (Maurice-Ernest), directeur régional de 3e échelon des douanes à Mulhouse, a été nommé à compter du 1er octobre 1961 receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Mulhouse, en remplacement de M. Lesser, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Berviller (Antoine), directeur régional de 3e échelon des douanes à Charleville, a été nommé à compter du 1er octobre 1961 receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Metz, en remplacement de M. Zimberger, nommé directeur adjoint.

M. Comard (Jean-François), directeur adjoint de 2e échelon des douanes à Bellegarde (Ain), a été nommé à compter du 1er novembre 1961 receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Lyon, en remplacement de M. Leloutre, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 26 septembre 1961 portant nomination de professeurs associés (enseignement supérieur).

Par décret en date du 26 septembre 1961, sont nommés professeurs associés dans les facultés des sciences des universités des départements ci-dessous mentionnés :

MM. Fleisher, à Clermont-Ferrand.
Kato, à Nancy.
Ullman, à Strasbourg.

La date d'effet et la durée de chacune de ces nominations seront fixées ultérieurement par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Décret du 26 septembre 1961 portant nomination d'un adjoint d'enseignement.

Par décret en date du 26 septembre 1961, M. Leroul Achour est nommé en qualité d'adjoint d'enseignement à compter du 1er juillet 1961.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera la classe et l'échelon accordés à l'intéressé.

Décret du 26 septembre 1961 portant nomination d'un inspecteur de la jeunesse et des sports.

Par décret en date du 26 septembre 1961, M. Roumane Abderrhamane, chef de centre social éducatif adjoint du cadre algérien, est nommé à compter du 1er novembre 1960 inspecteur de la jeunesse et des sports (cadre des départements).

M. Roumane Abderrhamane est rangé à compter du 1er novembre 1960 à la 6e classe des inspecteurs de la jeunesse et des sports (cadre des départements) sans reliquat d'ancienneté de classe.

Collèges d'enseignement technique.

Par arrêté en date du 16 août 1961, la création d'un collège d'enseignement technique de garçons annexé au lycée technique d'Etat d'Albi (Tarn) est autorisée.

Nombre d'élèves professeurs pouvant être autorisés à préparer l'agrégation dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 16 du décret n° 57-236 du 27 février 1957 concernant le recrutement des professeurs des lycées, collèges classiques et modernes et écoles normales primaires et des professeurs des disciplines littéraires et scientifiques des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques, modifié par le décret n° 60-973 du 12 septembre 1960,

Arrête :

Art. 1er. — Le nombre d'élèves professeurs pouvant être autorisés à préparer l'agrégation dans les I. P. E. S. est fixé conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

ANNEXE

Faculté des sciences.

ACADEMIES	MATHEMATIQUES	SCIENCES physiques.	SCIENCES naturelles.
Paris	18	20	18
Aix	16	10	7
Alger	5	1	1
Besançon	1	3	1
Bordeaux	2	10	5
Caen	2	6	3
Clermont	6	7	6
Dakar	0	0	0
Dijon	0	1	0
Grenoble	3	5	5
Lille	8	5	5
Lyon	5	2	1
Montpellier	3	5	3
Nancy	0	5	2
Poitiers	3	4	0
Rennes	9	9	3
Strasbourg	5	8	3
Toulouse	10	9	8
Total	96	110	71

Facultés des lettres et sciences humaines.

ACADEMIES	PHILOSOPHIE	LETTRES classiques.	LETTRES modernes.	HISTOIRE et géographie.	ANGLAIS	ALLEMAND	ESPAGNOL	ITALIEN	RUSSE
Paris	2	17	10	6	8	1	3	4	1
Aix	0	1	4	3	3	0	1	1	0
Alger	0	3	0	0	0	0	2	0	0
Besançon	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Bordeaux	1	3	3	0	0	0	1	0	1
Caen	0	3	1	3	2	0	0	0	0
Clermont	0	2	1	2	1	0	0	1	0
Dakar	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	0	2	0	2	0	1	0	0	0
Grenoble	0	1	1	2	1	1	0	0	0
Lille	1	2	3	3	0	0	1	0	0
Lyon	0	4	2	2	1	0	1	0	0
Montpellier	2	2	2	1	2	1	2	0	0
Nancy	0	3	1	1	1	0	0	0	0
Poitiers	0	1	4	0	1	0	0	0	0
Rennes	0	3	1	2	0	1	1	0	0
Strasbourg	0	2	1	2	2	1	0	0	0
Toulouse	1	5	3	2	2	1	1	1	0
Total	7	54	37	32	24	7	13	7	2

Services médicaux et sociaux.

Par arrêté du 24 juillet 1961, M. le docteur Ritter (Jean), médecin divisionnaire de l'ancien cadre local marocain, intégré effectivement à compter du 1er juillet 1961 dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux, au grade de médecin inspecteur régional (3e échelon, indice net 630), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services à compter du 1er août 1961.

Par arrêté du 1er septembre 1961, M. le docteur Nicolas (Adolphe), médecin principal de classe exceptionnelle de l'ancien cadre local marocain (indice net 600), est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 4e échelon du grade de médecin inspecteur départemental (indice net 580) sans ancienneté à cette date.

Par arrêté du 7 septembre 1961, M. le docteur Bercher (Louis), médecin principal du cadre marocain (indice net 580), est intégré pour ordre dans le corps des médecins de secteur des services médicaux et sociaux au 3e échelon de la 2e classe (indice net 510) à compter du 16 septembre 1957, avec 10 mois 15 jours d'ancienneté à cette date.

Par arrêté du 11 septembre 1961, les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 1960 portant intégration pour ordre de M. le docteur Choplin (Robert) dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux sont rapportées et remplacées par les suivantes :

« M. le docteur Choplin (Robert), médecin divisionnaire adjoint de 1re classe du cadre local marocain (indice net 600), est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs et classé au 1er échelon du grade de médecin inspecteur régional à compter du 1er juillet 1957 sans ancienneté (indice net 580) ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 26 septembre 1961 portant réservation des terrains nécessaires à l'amélioration de la route nationale n° 751, entre Tournebride et la déviation de Saint-Léger-les-Vignes, sur le territoire des communes de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye et Saint-Léger-les-Vignes (Loire-Atlantique).

Par décret en date du 26 septembre 1961, sont réservés pour cause d'utilité publique, en application du décret n° 58-1316 du 23 décembre 1958, et notamment des articles 2 et 3, les terrains nécessaires à l'amélioration de la route nationale n° 751, entre Tournebride et la déviation de Saint-Léger-les-Vignes, sur le territoire des communes de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye et Saint-Léger-les-Vignes, conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent décret.

Sur les terrains réservés au titre de l'article 3 du décret du 23 décembre 1958, c'est-à-dire ceux teintés en bleu sur le plan annexé :

a) Aucune construction nouvelle ou transformation de construction existante ne sera autorisée, sauf dérogation accordée par le préfet ;

b) Les dispositions des accès et des clôtures devront, indépendamment de toutes autres conditions d'espèce qui pourraient être imposées par l'arrêté d'autorisation, permettre le stationnement et le garage des véhicules en dehors des emprises de la route ;

c) Les clôtures, haies, parcs de stationnement ne devront pas constituer un écran à la visibilité le long de la route, à l'intérieur des virages, dans les carrefours et au droit des accès privés sur la voie publique ;

d) Les plantations nouvelles ne devront pas nuire à la visibilité ou aggraver les risques de verglas ;

e) Toute modification de nivellement dans la zone de servitude devra être autorisée par le préfet préalablement à tous travaux.

Il sera établi des inventaires contradictoires de l'état des lieux pour les parcelles bâties.

Un arrêté du ministre des travaux publics et des transports, à intervenir à l'expiration du délai prévu à l'article 8 du décret du 23 décembre 1958, pourra étendre, dans les limites convenables, les servitudes de l'article 3 dudit décret aux terrains frappés de servitudes de l'article 2 devenues caduques.

Décret du 26 septembre 1961 relatif au délai des expropriations pour les travaux déclarés d'utilité publique de la déviation de la route nationale n° 10 sur le territoire des communes de Marsas, Cézac et Cavignac (Gironde).

Par décret en date du 26 septembre 1961, les expropriations nécessaires pour la mise en œuvre de la déclaration d'utilité publique de la déviation de la route nationale n° 10 entre les P. K. 6,906 et 11,706 sur le territoire des communes de Marsas, Cézac et Cavignac (Gironde) devront intervenir dans un délai de trois ans à compter du présent décret.

Décret du 26 septembre 1961 portant déclassement de la section Berry-au-Bac—Concevreux de la ligne d'intérêt local de Guignicourt à Concevreux.

Par décret en date du 26 septembre 1961, est déclassée, entre les P. K. 37,000 et 46,150, la section Berry-au-Bac—Concevreux de la ligne d'intérêt local de Guignicourt à Concevreux (Aisne).

Décret du 26 septembre 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence d'Alger-Rouiba de la balise ILS et Locator de l'aérodrome d'Alger-Maison-Blanche dans l'intérêt des transmissions radio-électriques.

Par décret en date du 26 septembre 1961, sont approuvés les plans joints au présent décret fixant les limites des zones de dégagement instituées autour du radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence d'Alger-Rouiba et de la balise ILS et Locator de l'aérodrome d'Alger-Maison-Blanche.

La zone primaire de dégagement est définie par le tracé en rouge sur les plans, la zone secondaire par le tracé en noir.

Sont applicables à ces zones les dispositions de l'article 3 de la loi n° 49-758.

Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement.

Dans la zone primaire de dégagement, il est interdit, sauf autorisation du ministre :

De créer ou de conserver des obstacles métalliques, lignes électriques et téléphoniques ;

De créer des obstacles non métalliques vus au-dessus du niveau de référence de l'aérien du radiophare et à partir de celui-ci sous un angle de site supérieur à un degré (1°), sauf dans l'espace limité par :

Un cercle de 50 mètres de rayon autour de la balise ILS et Locator ;

L'emprise du radiophare (carré de 130 mètres de côté),

où toute construction est interdite.

Dans la zone secondaire de dégagement, il est interdit, sauf autorisation du ministre des travaux publics et des transports, de créer des obstacles vus au-dessus du niveau de référence de l'aérien du radiophare et à partir de celui-ci sous un angle de site supérieur à un degré (1°) pour les obstacles métalliques, lignes électriques et téléphoniques et supérieur à deux degrés (2°) pour les obstacles non métalliques.

Le tableau ci-dessous fixe les altitudes limites d'obstacles dans les zones de dégagement :

DÉSIGNATION des zones.	DISTANCE en mètres de l'obstacle à l'aérien du radiophare.	ALTITUDE limite d'obstacle métallique, ligne électrique et téléphonique en mètres.	ALTITUDE limite d'obstacle non métallique en mètres.
Zone primaire.....	100	20	21,75
	200	20	23,50
	300	20	25,25
	400	20	27
Zone secondaire....	600	30,50	41
	800	34	48
	1.000	37,50	55
	1.200	41	62
	1.400	44,50	69
	1.600	48	76
	1.800	51,50	83
	2.000	55	90

Altitude de référence de l'aérien du radiophare : 20 mètres.

Décret du 27 septembre 1961 portant nomination des directeurs des ports de Bougie, de Bône et d'Oran.

Par décret en date du 27 septembre 1961 :

M. Raoux (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2e échelon, en service détaché en Algérie, est nommé directeur du port de Bougie.

M. Leclercq (Robert), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2e échelon, en service détaché en Algérie, est nommé directeur du port de Bône.

M. Salva, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2e échelon, en service détaché en Algérie, est nommé directeur du port d'Oran.

Examen probatoire pour la titularisation de certains ingénieurs adjoints stagiaires du corps autonome des travaux publics.

Par arrêté du 27 juillet 1961, les épreuves écrites et sur le terrain de l'examen probatoire prévu à l'article 16 du décret du 30 mai 1949 pour la titularisation de certains ingénieurs adjoints stagiaires du corps autonome des travaux publics ont été fixées au mois d'avril 1962.

Les dates exactes du commencement des épreuves et les villes où elles seront subies seront portées en temps utile à la connaissance des candidats.

Les demandes d'autorisation à prendre part aux épreuves visées ci-dessus devront être accompagnées d'un engagement d'accepter un poste dans un service quelconque des travaux publics d'un territoire d'outre-mer, d'un Etat de la Communauté, du Cameroun et du Togo.

Elles devront parvenir avant le 1er janvier 1962 au service de la coopération technique du ministère des travaux publics, 27, rue Oudinot, Paris (7e).

Traitement applicable au personnel navigant professionnel du service de la formation aéronautique, du travail aérien et des transports.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 61-776 du 21 juillet 1961 relatif aux dispositions statutaires applicables au personnel navigant de la formation aéronautique, du travail aérien et des transports, et notamment son article 11,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le traitement fixe mensuel que perçoit le personnel navigant professionnel du service de la formation aéronautique, du travail aérien et des transports est fixé par référence aux indices hiérarchiques bruts ainsi qu'il suit :

	Indices bruts.	Indices nets anciens.
Catégorie I :	—	—
1er échelon	300	250
2e échelon	325	269
3e échelon	345	283
4e échelon	365	295
5e échelon	385	310
6e échelon	405	325
7e échelon	425	339
8e échelon	445	350
9e échelon	465	365
10e échelon	485	380
11e échelon	500	390
Catégorie II :		
1er échelon	370	300
2e échelon	400	320
3e échelon	425	339
4e échelon	445	350
5e échelon	465	365
6e échelon	485	380
7e échelon	505	395
8e échelon	525	409
9e échelon	545	420
10e échelon	565	435
11e échelon	585	450
Catégorie III		
1er échelon	445	350
2e échelon	470	370
3e échelon	500	390
4e échelon	525	409
5e échelon	545	420
6e échelon	565	435
7e échelon	585	450
8e échelon	605	460
9e échelon	630	472
10e échelon	655	485
11e échelon	685	500

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 15 septembre 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile,
PAUL MORONI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Organisation des concours pour le recrutement de commis dans les services extérieurs du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile).

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 28 août 1961 portant ouverture de deux concours pour le recrutement de quatorze commis dans les services extérieurs du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile),

Arrête :

Art. 1er. — Les épreuves des concours dont l'ouverture a été autorisée par arrêté du 28 août susvisé, auront lieu les 28 et 29 novembre 1961, à Paris. Eventuellement d'autres centres d'examen pourront être ouverts par décision ultérieure dans les villes où se trouvent des établissements du secrétariat général à l'aviation civile, si le nombre des candidats le justifie.

Art. 2. — Les postes à pourvoir sont situés en métropole, et notamment dans la région parisienne.

Art. 3. — Ces concours sont ouverts aux candidats des deux sexes, appartenant à l'une des catégories ci-dessous :

Jeunes gens et jeunes filles âgés de dix-sept à trente ans au 1er janvier 1961, et titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré, ou d'un diplôme équivalent.

Fonctionnaires et agents de l'Etat ayant accompli au moins deux années de services publics, dont une année de services civils effectifs au 1er janvier 1961, et âgés de moins de cinquante ans à la même date.

Art. 4. — Les épreuves ci-dessous énumérées sont identiques pour les deux concours :

a) Une rédaction sur un sujet d'ordre général (coefficient 3 ; temps accordé : trois heures ; note éliminatoire inférieure à 6 sur 20).

b) Une dictée (coefficient 2 ; durée de l'épreuve : trente minutes ; note éliminatoire inférieure à 10 sur 20).

c) Deux problèmes d'arithmétique (coefficient 2 ; durée de l'épreuve : deux heures ; note éliminatoire inférieure à 6 sur 20).

Ces trois épreuves sont du niveau du brevet d'étude du premier cycle du second degré.

d) Confection d'après les éléments fournis aux candidats d'un tableau comportant des opérations d'arithmétique (coefficient 1 ; durée de l'épreuve : une heure ; note éliminatoire inférieure à 6 sur 20).

Art. 5. — En application des dispositions de l'article L. 395 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les notes obtenues par les orphelins de guerre mineurs seront majorées dans la proportion d'un dixième du maximum des points.

Art. 6. — Si la valeur des épreuves le justifie, il pourra être procédé à l'établissement de listes complémentaires d'aptitude à l'emploi de commis. Les candidats inscrits sur ces listes seront appelés à remplacer nombre pour nombre des candidats déclarés admis qui ne pourraient être nommés.

Art. 7. — Les dossiers de candidatures devront parvenir le 2 novembre 1961 au plus tard, au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile), 93, boulevard du Montparnasse, Paris (6e).

Art. 8. — La composition du jury sera fixée par une décision ultérieure.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile,
PAUL MORONI.

Déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un pont à travée levante sur la Charente, au Martrou (Charente-Maritime).

Par arrêté du 20 septembre 1961, sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter au Martrou (Charente-Maritime) pour la construction, en remplacement de l'actuel pont à transbordeur de la route nationale n° 733 sur la Charente, d'un pont à travée levante dégageant une passe navigable de 90 mètres et donnant passage à une déviation de ladite route nationale n° 733, conformément aux dispositions du plan du 26 octobre 1960, qui restera annexé au présent arrêté.

L'Etat est autorisé à procéder à l'expropriation des terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution des travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 et des décrets d'application de ce texte, notamment des dispositions transitoires prévues à l'article 27 du décret n° 59-701 du 6 juin 1959.

Les expropriations devront être réalisées dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent arrêté.

Niveaux de croisière à respecter par les aéronefs en fonction de leur route magnétique.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 57-597 du 13 mai 1957 portant définition des types de circulation aérienne et fixant les conditions d'établissement de leur réglementation ;

Vu le décret n° 57-598 du 13 mai 1957 fixant les règles de l'air, les attributions et le rôle des services civils de la circulation aérienne, modifié par les décrets n° 58-831 du 11 septembre 1958, n° 60-748 du 25 juillet 1960 et n° 60-1303 du 3 décembre 1960,

Arrête :

Art. 1er. — Les niveaux de croisière correspondant à la route magnétique à respecter par les aéronefs sont donnés en annexe au présent arrêté (1).

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile,
PAUL MORONI.

(1) Cette annexe est publiée dans le règlement de la circulation aérienne édité par le service de l'information aéronautique, 2, rue Victor-Hugo, Issy-les-Moulineaux (Seine).

Aviation civile.

Par arrêté en date du 14 septembre 1961, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Devauges (Georges), ingénieur en chef de la météorologie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 octobre 1961.

Par arrêté du 15 septembre 1961, M. Choury (Henri), secrétaire administratif principal des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile, est admis, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1962, à faire valoir ses droits à la retraite, en application de l'article L. 4 (§ 1) du code des pensions civiles et militaires.

Par arrêté en date du 20 septembre 1961, la démission présentée par M. Pernet (Claude), adjoint technique de la météorologie, est acceptée à compter du 25 septembre 1961.

Par arrêté en date du 20 septembre 1961, M. Prou (Pierre), ingénieur des travaux de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne) de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, à compter du 7 février 1962, en application de l'article L. 6 (§ 2) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté en date du 20 septembre 1961, M. Vidal (Henri-Jean), adjoint technique principal de classe exceptionnelle de la météorologie, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 13 novembre 1961, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 12 septembre 1961, M. Chamboredon, ingénieur général des ponts et chaussées, a été chargé, en sus de ses attributions actuelles, de l'intérim de la 12e circonscription d'inspection générale des services des ponts et chaussées.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 14 septembre 1961, M. Neyret (Robert), secrétaire administratif, est nommé régisseur de recettes de l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche, en remplacement de M. Allouch Amara, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 26 septembre 1961 accordant un permis exclusif de recherches de mines de fluorine dit « Permis de Saint-Jacques-d'Ambur » à la Société minière et métallurgique du Châtelet.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la demande du 3 novembre 1960 par laquelle la Société minière et métallurgique du Châtelet, 8, rue de l'Arcade, Paris (8e), sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de fluorine, pour une durée de trois ans, portant sur partie du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les mémoires, plans, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de cette demande ;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle cette demande a été soumise du 10 février au 10 mars 1961 ;

Vu la lettre du 5 mai 1961 de la Société minière et métallurgique du Châtelet relative à l'engagement de dépenses souscrit pour le permis sollicité ;

Vu les rapport et avis des ingénieurs de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand, en date des 20 avril et 13 mai 1961 ;

Vu l'avis du préfet du Puy-de-Dôme en date du 18 mai 1961 ;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 24 juillet 1961 ;

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé à la Société minière et métallurgique du Châtelet un permis exclusif de recherches de mines de fluorine, dit « Permis de Saint-Jacques-d'Ambur », d'une superficie d'environ 14,3 kilomètres carrés portant sur partie du territoire du département du Puy-de-Dôme.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/20.000 annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est déterminé par le polygone à côtés rectilignes A, B, C, D, A dont les sommets sont définis comme suit :

A Croix de pierre à 1 km de Tingaud, commune de Miremont (Puy-de-Dôme), dans l'angle S.-O. du carrefour de deux chemins dont l'un va de Tingaud à Bordessoul, village de la commune de Miremont, et l'autre de la N. 687, à 1 km au N.-E. de Tingaud, à la D. 19, à 0,700 km au S.-E. de Grégottier, commune de Miremont.

B Flèche du clocher de l'église de Saint-Jacques-d'Ambur (Puy-de-Dôme).

C Angle N.-N.-O. de la grange de M. Grange (Antoine), cultivateur à la Corrède, parcelle n° 779, section D, du cadastre de la commune de Saint-Jacques-d'Ambur.

D Faîte de la croupe du toit de la chapelle de l'Arboulerie, commune de Miremont (Puy-de-Dôme), à 0,600 km au Nord de l'Arboulerie sur le chemin qui vient de la D. 217.

Art. 3. — Le permis est accordé pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses faites seront rendues comparables à l'effort financier minimal souscrit de 300.000 NF en multipliant leur montant par le coefficient *i* ci-dessous :

$$i = 0{,}5 \left(\frac{S_0}{S_1} + \frac{M_0}{M_1} \right)$$

où

S représente le salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière) ;

M l'indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques,

tels que les constate le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.) ;

S_1, M_1 sont les valeurs de ces éléments à la date des prévisions de dépenses ou des dépenses faites,

S_0, M_0 leurs valeurs à la date de publication du présent décret.

Le même coefficient multiplicateur *i* sera utilisé pour apprécier la valeur du nouvel effort financier minimal que devra souscrire le titulaire du permis s'il demande la prolongation de celui-ci dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et par les soins du préfet et aux frais du titulaire du permis affiché à la préfecture du Puy-de-Dôme et inséré dans un journal de ce département.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 26 septembre 1961 accordant à la Compagnie royale asturienne des mines un permis exclusif de recherches de mines de plomb, zinc, argent, cuivre et substances connexes, dit « Permis de Nontron », dans le département de la Dordogne.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la pétition du 21 novembre 1960, par laquelle la Compagnie royale asturienne des mines (C. R. A. M.), dont le siège social est à Bruxelles, 12, place de la Liberté, et le siège administratif pour la France, 42, avenue Gabriel, à Paris (8e), sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais de plomb, zinc, argent, cuivre et métaux connexes portant sur partie du territoire du département de la Dordogne ;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition ;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle cette demande a été soumise ;

Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux en date des 10 et 11 avril 1961 ;

Vu l'avis du préfet de la Dordogne en date du 20 avril 1961 ;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 17 juillet 1961 ;

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie royale asturienne des mines un permis exclusif de recherches de mines de plomb, zinc, argent, cuivre et substances connexes, dit « Permis de Nontron », d'une superficie de 44,3 kilomètres carrés environ portant sur partie du territoire du département de la Dordogne.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/20.000 annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est constitué par le polygone dont les sommets successifs A, B, C, D, E et F sont définis comme suit :

A Clocher de Javerlhac.

B Clocher de Saint-Martial-de-Valette.

C Intersection des axes de la voie ferrée Nontron—Saint-Pardoux et du chemin vicinal n° 3 reliant les communes de Sceau-Saint-Angel et de Saint-Pardoux-la-Rivière.

D Clocher de Saint-Pardoux-la-Rivière.

E Intersection de l'axe de la route départementale n° 85 avec l'axe prolongé du chemin vicinal n° 5 reliant cette route au hameau de Fonladier.

F Clocher de Teyjat.

Art. 3. — Ce permis est accordé pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses faites seront rendues comparables à l'effort financier minimal souscrit de 200.000 NF en multipliant leur montant par le coefficient *i* ci-dessous :

$$i = 0{,}5 \left(\frac{S_0}{S_1} + \frac{M_0}{M_1} \right)$$

où

S représente le salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière) ;

M l'indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques,

tels que les constate le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.) ;

S_1, M_1 sont les valeurs de ces éléments à la date des prévisions de dépenses ou des dépenses faites ;

S_0, M_0 leurs valeurs à la date de publication du présent décret.

Le même coefficient multiplicateur *i* sera utilisé pour apprécier la valeur du nouvel effort financier minimal que devra souscrire le titulaire du permis s'il demande la prolongation de celui-ci dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et, par les soins du préfet et aux frais du titulaire du permis, affiché à la préfecture de la Dordogne et inséré dans un journal de ce département.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 26 septembre 1961 rejetant deux demandes d'autorisation de mutation de la concession des mines de cuivre d'Aspeich (Basses-Pyrénées).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu le procès-verbal de l'adjudication de la concession des mines de cuivre d'Aspeich (Basses-Pyrénées) à laquelle il a été procédé le 15 janvier 1943 et à la suite de laquelle M. Lesieure-Desbrières a été déclaré adjudicataire ;

Vu la décision ministérielle du 3 mars 1943 approuvant le procès-verbal susvisé ;

Vu la demande du 3 avril 1943 par laquelle M. Lesieure-Desbrières, demeurant à Paris (17e), 9, rue Eugène-Flachat, a sollicité l'autorisation de la mutation de propriété résultant de l'adjudication susvisée ;

Vu les rapports et avis des 5 et 17 mai 1943 des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Toulouse ;

Vu l'avis du 31 mai 1943 du préfet des Basses-Pyrénées ;

Vu l'avis du 29 juillet 1943 du conseil général des mines tendant à ce qu'il soit sursis à statuer ;

Vu la demande du 4 avril 1944 par laquelle la Compagnie de recherches et d'exploitation des mines d'Aquitaine (C. R. E. M. A.), 9, rue Eugène-Flachat, Paris (17e), a sollicité l'autorisation à son profit de la mutation de propriété de la concession des mines de cuivre d'Aspeich dont M. Lesieure-Desbrières lui avait fait apport après en avoir été déclaré adjudicataire ;

Vu les rapports et avis des 1er et 10 octobre 1945 des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux ;

Vu l'avis du 3 juillet 1961 du conseil général des mines ;

Vu le code minier ;

Vu le décret du 25 mars 1868 instituant la concession des mines de cuivre d'Aspeich ;

Sur avis conforme du Conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète :

Art. 1er. — Les demandes d'autorisation des mutations de la concession des mines de cuivre d'Aspeich résultant :

a) De l'adjudication de cette concession le 15 janvier 1943 à M. Lesieure-Desbrières ;

b) De l'apport de cette concession par M. Lesieure-Desbrières à la Compagnie de recherches et d'exploitation des mines d'Aquitaine (C. R. E. M. A.),

sont rejetées.

Art. 2. — La concession des mines de cuivre d'Aspeich reste à la disposition du domaine.

Les sommes versées par l'adjudicataire seront remboursées par le Trésor public à l'intéressé ou à ses ayants cause.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY

Décret du 27 septembre 1961 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « Permis de Musiège », à la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la pétition en date du 3 septembre 1960 par laquelle la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa), dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, sollicite l'octroi pour une durée de trois ans d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie du département de la Haute-Savoie ;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres pièces produits à l'appui de cette pétition ;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle cette demande a été soumise ;

Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Lyon en date des 5 et 12 mai 1961 ;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Savoie en date du 18 mai 1961 ;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 17 juillet 1961 ;

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé à la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa) un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Musiège », d'une superficie de 124 kilomètres carrés environ, portant sur partie du département de la Haute-Savoie.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/20.000 annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est défini, sauf indications contraires, par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après, les coordonnées utilisées étant des coordonnées géographiques prenant comme origine le méridien de Paris :

A 3,9 gr E 51,2 gr N.
B Intersection du parallèle 51,2 gr N avec la ligne droite joignant le clocher de l'église de Léaz (Ain) au clocher de l'église d'Allonzier-la-Caille (Haute-Savoie).
B C Ligne droite.
C Intersection de la ligne droite définie en B avec le méridien 4,1 gr E.
D 4,1 gr E 51,1 gr N.
E 3,9 gr E 51,1 gr N.

Art. 3. — Ce permis est accordé pour une durée de trois ans à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses faites seront rendues comparables à l'effort financier minimal souscrit de 800.000 NF en multipliant leur montant par le coefficient i ci-dessous :

$$i = 0{,}5 \left(\frac{S_0}{S_1} + \frac{M_0}{M_1} \right)$$

où

S représente le salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière) ;
M l'indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques,

tels que les constate le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.) ;

S_1, M_1 sont les valeurs de ces éléments à la date des prévisions de dépenses ou des dépenses faites ;

S_0, M_0 leurs valeurs à la date de la publication du présent décret.

Le même coefficient multiplicateur i sera utilisé pour apprécier la valeur du nouvel effort financier minimal que devra souscrire le titulaire du permis s'il demande la prolongation de celui-ci dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et, par les soins du préfet et aux frais du titulaire du permis, affiché à la préfecture de la Haute-Savoie et inséré dans un journal du département.

Fait à Paris, le 27 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Date d'élections à des commissions administratives paritaires.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du cadre provisoire des agents supérieurs et à la commission administrative paritaire du corps des attachés d'administration centrale a été fixée au 17 octobre 1961.

Organisation du service ordinaire des mines.

Par arrêté en date du 26 septembre 1961, pris en application des dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 31 décembre 1957 modifié, est autorisée la résidence à Melun pour le titulaire de la subdivision de Meaux de l'arrondissement minéralogique de Paris-I, sous-arrondissement d'Orléans.

Mines.

Par arrêté en date du 23 septembre 1961, il a été mis fin au détachement auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes de M. Bergé (Georges), ingénieur des mines du corps autonome, et l'intéressé a été réintégré dans le corps autonome des mines à compter du 1er août 1961.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961 :

Le tableau d'avancement des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) a été dressé comme suit pour l'année 1961 :

Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur.

1 MM. Jammes (Guillaume).
2 Chamboredon (Albert).
2 Crozatier (André) (service détaché).
3 Peire (Jean).
4 Mesplé (Paul).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

1 MM. Message (Joseph) (choix).
2 Pillon (André) (ancienneté choix).
3 Broquin (Denis) (ancienneté choix).
4 Anciand (Louis) (choix).
5 Monfraix (Jean) (ancienneté choix).
6 Monpays (Charles) (choix).
7 Siegemund (Emile) (ancienneté choix).
8 Mira (Henri) (ancienneté).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

1 MM. Bernard (André) (ancienneté).
2 Debevé (René) (choix).
3 Alcouffe (André) (ancienneté choix).
4 Soubeyrand (Louis) (choix).
5 Michon (Henri) (ancienneté).
6 Pedel (Jean) (ancienneté).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

1 MM. Roffat (Jean) (choix).
1 Boucly (Victor) (service détaché).
2 Boyer (Georges) (ancienneté choix).
2 Wargny (Jean) (service détaché).
2 Mauri (Jean) (service détaché).

Pour la 4e classe du grade d'ingénieur.

1 MM. Moussu (Raymond) (choix).
2 Squarcioni (René) (ancienneté).
3 Couderc (Aimé) (choix).
4 Cuilleret (Roger) (ancienneté).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 MM. Carbonnel (Marcel) (choix).
2 Blanc (Léon) (ancienneté choix).
3 Gragez (Marcel) (choix).
3 Rogez (Camille) (service détaché).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 MM. Belin (Pierre) (choix).
2 Nadal (Robert) (ancienneté).
3 Boulicault (Marcel) (choix).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 MM. Beaune (Maurice) (ancienneté choix).
1 Paul (Michel) (service détaché).
2 Stanislawiak (Czeslaw) (choix).
2 Kowalik (René) (service détaché).
3 Huleux (René) (ancienneté choix).
4 Royczyk (Bernard) (ancienneté choix).
5 Pierin (Marcel) (choix).
6 Roddier (André) (ancienneté choix).
7 Daudet (Henri) (choix).
8 Spadari (Louis) (ancienneté choix).
9 Guedin (René) (ancienneté choix).
10 Boutonnat (Pierre) (choix).

Les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après, inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1961, ont été promus, au titre du premier semestre :

A la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur.

A compter du 1er mai 1961, M. Jammes (Guillaume).
A compter du 1er juin 1961, MM. Chamboredon (Albert), Crozatier (André) (service détaché).

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

A compter du 1er janvier 1961, MM. Message (Joseph), Pillon (André).
A compter du 8 février 1961, M. Broquin (Denis).
A compter du 24 mars 1961, M. Anciand (Louis).
A compter du 21 avril 1961, MM. Monfraix (Jean), Monpays (Charles).

A la 2e classe du grade d'ingénieur

A compter du 1er mars 1961, M. Bernard (André)
A compter du 15 mars 1961, M. Debevé (René).
A compter du 20 avril 1961, M. Alcouffe (André).

A la 3e classe du grade d'ingénieur

A compter du 13 janvier 1961, M. Roffat (Jean).
A compter du 16 janvier 1961, MM. Boucly (Victor) (service détaché), Boyer (Georges), Wargny (Jean) (service détaché).

A la 4e classe du grade d'ingénieur.

A compter du 1er février 1961, M. Moussu (Raymond).
A compter du 1er mars 1961, M. Squarcioni (René).

A la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

A compter du 4 juin 1961, MM. Beaune (Maurice), compte tenu de la bonification d'ancienneté de 1 an 5 mois et 27 jours pour services militaires accordée à l'intéressé par arrêté du 9 janvier 1960 ; Paul (Michel) (service détaché).

A compter du 6 juin 1961, MM. Stanislawiak (Czeslaw), compte tenu de la bonification d'ancienneté de 1 an 5 mois et 25 jours pour services militaires accordée à l'intéressé par arrêté du 9 janvier 1960 ; Kowalik (René) (service détaché) ; Huleux (René), compte tenu de la bonification d'ancienneté de 1 an 5 mois et 25 jours pour services militaires accordée à l'intéressé par arrêté du 9 janvier 1960.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961 :

Les ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) dont les noms suivent ont été inscrits à un tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1957, dressé comme suit :

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 M. Cornu (Paul). — 2 M. Janin (Robert).

Les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) dont les noms suivent ont été inscrits à un tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1958, dressé comme suit :

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

1 M. Alcouffe (André).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 M. Nadal (Robert)

Les ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après ont été inscrits à un tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1959, dressé comme suit :

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 M. Gros (Robert).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 M. Faure (Gilbert).

Les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après ont été inscrits à un tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1960, dressé comme suit :

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

1 M. Velati (Victor).

Pour la 4e classe du grade d'ingénieur.

1 M. Cornu (Paul). — 2 M. Janin (Robert).

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après, inscrits à des tableaux complémentaires d'avancement, ont été promus :

MM. Cornu (Paul) et Janin (Robert) (tableaux complémentaires d'avancement pour les années 1957 et 1960), à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) à compter respectivement des 18 août 1957 et 19 septembre 1957 et à la 4e classe du grade d'ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) à compter respectivement des 18 août 1960 et 19 septembre 1960.

M. Alcouffe (André) (tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1958), à la 3e classe du grade d'ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) à compter du 20 avril 1958.

M. Nadal (Robert) (tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1958), à la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) à compter du 15 septembre 1958.

M. Gros (Robert) (tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1959), à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) à compter du 17 novembre 1959.

M. Faure (Gilbert) (tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1959), à la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint à compter du 15 novembre 1959.

M. Velati (Victor) (tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1960), à la 1re classe du grade d'ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) à compter du 19 janvier 1960.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration générale.

Par arrêté du 21 septembre 1961, M. Gelormini (Jean), ingénieur de 1re classe, 3e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, est réintégré dans son corps d'origine pour compter du 7 octobre 1961 et affecté pour ordre à la direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation pour compter de la même date.

Génie rural.

Par arrêté du 20 septembre 1961, la démission de MM. Le Cocq (André), Le Stang (Jean-Pierre), Revel (Jean-François) et de Castelli (Stéphane), ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux est acceptée.

Par arrêté du 20 septembre 1961, sont nommés à compter du 1er octobre 1961 ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux :

MM. Jouglard (Bernard), Sardin (André), Martelli (Dominique) et Le Moine (Yves).

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 15 septembre 1961, Mme Bugard (Odette), attaché de 2e classe à l'office national interprofessionnel des céréales, est nommée et titularisée à la 1re classe de son grade à compter du 12 octobre 1961.

MINISTERE DU TRAVAIL

Modification du règlement de la caisse autonome de retraites des employés des mines.

Le ministre du travail, le ministre de l'industrie, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article 4 ;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique ;

Vu l'article 26 du décret du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 octobre 1949 autorisant à fonctionner la caisse autonome de retraites des employés des mines ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1953 ayant approuvé le règlement modifié de la caisse autonome de retraites des employés des mines ;

Vu les arrêtés des 16 mai 1955, 6 septembre 1956, 27 mai 1957, 31 mars 1959 et 1er mars 1960 ayant modifié ledit règlement,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 25 A du règlement de la caisse autonome de retraites des employés des mines sont modifiées ainsi qu'il suit :

« *Art.* 25. — Retenues sur traitement. Versements des entreprises :

« A. — Les employés supportent sur leur traitement, du jour de leur affiliation, une retenue ainsi fixée :

« *a*) Sur la tranche inférieure à un plafond annuel de 6.840 NF, une cotisation de 2,5 p. 100 ;

« *b*) Sur la tranche comprise entre 6.840 NF et le plafond soumis aux retenues de la C. A. N., une cotisation de 4 p. 100 ;

« *c*) Sur la tranche supérieure au plafond soumis aux retenues de la C. A. N., une cotisation de 7 p. 100.

« Pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses, les cotisations pourront être portées respectivement pour chacune des tranches de traitements susvisées à : 2,75 p. 100, 4,5 p. 100 et 8 p. 100.

« Cette majoration devra être décidée par le conseil d'administration de la caisse lorsqu'il en aura reconnu la nécessité. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet du 1er juillet 1961, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
FRANÇOIS MISSOFFE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 61-1090 du 27 septembre 1961 relatif à la cessation de l'assistance aux réfugiés et aux sinistrés.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de la construction et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment son article D. 432 ;

Vu la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire, notamment son article 5, ensemble l'arrêté du 29 août 1947 modifié portant application dudit article 5 ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 5 de la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 cessent d'être applicables le 1er juillet 1961, à l'exception toutefois de celles de l'alinéa 3 relatif aux indemnités de réinstallation et aux facilités de transport dont bénéficient les réfugiés au moment de leur rapatriement, qui resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1962.

Les modalités d'application du présent décret seront fixées par arrêté conjoint du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de la construction et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction d'un centre d'amplification et d'un central téléphonique à Laon (Aisne).

Par arrêté du 20 septembre 1961, a été déclarée d'utilité publique, en vue de la construction d'un centre d'amplification et d'un central téléphonique, l'acquisition, par voie d'expropriation, d'un terrain nu d'une superficie de 2.575 mètres carrés sis rue Léon-Nanquette, à Laon, département de l'Aisne, cadastré sous les n°s 78 p, 79 p et 80 p de la section R, appartenant à la ville de Laon tel qu'il figure au plan annexé au présent arrêté.

L'expropriation éventuellement nécessaire pour l'application des dispositions prévues ci-dessus devra être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la publication du présent arrêté.

Modification de la répartition des réseaux en circonscriptions de taxe.

Le ministre des postes et télécommunications,

Sur la proposition du directeur général des télécommunications,

Vu l'article 1er du décret n° 56-823 du 14 août 1956 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1956 et les arrêtés subséquents portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques,

Arrête :

Art. 1er. — Le centre téléphonique de Saint-Christophe-en-Champagne, du canton de Brûlon (Sarthe) est incorporé à la circonscription de taxe du Mans.

Art. 2. — La circonscription de taxe de Paris comprend l'ensemble des postes téléphoniques situés sur les territoires des cantons d'Asnières, Aubervilliers, Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Clichy, Colombes, Courbevoie, Ivry-sur-Seine, Levallois-Perret, Montreuil, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Paris, Puteaux, Saint-Denis, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Ouen, Sceaux, Vanves, Villejuif, Vincennes, des communes de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud du canton de Sèvres, ainsi que sur le territoire compris, conformément aux plans annexés, entre les limites extérieures des aérodromes parisiens (le Bourget, Orly, Villacoublay) et le département de la Seine.

Art. 3. — Le directeur général des télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1961.

MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Services extérieurs.

Par arrêté du 19 septembre 1961, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, pour limite d'âge, les fonctionnaires désignés ci-après à compter du 15 janvier 1962 :

M. Serre, directeur départemental adjoint à Paris-télécommunications (extra-muros).

M. Chevrot, chef de centre téléphonique de classe exceptionnelle à Lyon-Burdeau.

M. Lesage, receveur hors classe à Charleville.

M. Roy, receveur hors classe à Châteaubriant.

M. Vengeon, chef de centre hors classe (chef de division) à Paris-Anjou.

M. Fauvet, receveur hors classe à Châteauroux.

Par arrêtés du 23 septembre 1961 :

A été admis a faire valoir ses droits à la retraite, pour limite d'âge, à compter du 16 octobre 1961, M. Grossberger-Thiret, chef de centre supérieur de classe exceptionnelle du corps autonome des postes et télécommunications d'outre-mer.

A été détaché (art. 38 à 40 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] et 3 [§ 7] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de l'éducation nationale, à compter du 15 septembre 1961 et pour une durée maximale de deux ans, en vue d'y accomplir un stage pédagogique à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris en qualité de professeur d'enseignement technique théorique stagiaire de collège d'enseignement technique, M. Davoust, dessinateur projeteur.

Par arrêté du 25 septembre 1961, a été nommé receveur hors classe à Paris-126 et titularisé dans le grade correspondant, M. Ane, receveur de 1re classe.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 25 septembre 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ALAMINOS (José), Malaga (Espagne). 21-09-23, NAT (1), 1483 × 61—60.

ALAMINOS, née MOYA, Valdepenas (Espagne), 19-01-26, NAT, 1483 × 61—60.

ALONSO (Fulgencio), Beniopa (Espagne), 07-08-02, NAT, 2380 × 61—75.

ALONSO, née ESCOTO, Llauri (Espagne), 27-04-10, NAT, 2380 × 61—75.

APELIAN (Abel), Beyrouth (Liban), 07-01-13, NAT, 4303 × 61—42.

ARROYO (Gabriel), Belmez (Espagne), 07-02-21, NAT, 793 × 61—82.

ARROYO, née LOPEZ, Barcelone (Espagne), 16-10-24, NAT, 793 × 61—82.

ARROYO (Amparo), Barcelone (Espagne), 04-10-47, EFF (1), 793 × 61—82.

ARROYO (Isabelle), la Grand-Combe (Gard), 13-10-52, EFF, 793 × 61—82.

ARROYO (Maria del Carmen), Salles-du-Gardon (Gard), 19-08-55, EFF, 793 × 61—82.

ASSOULINE (Messaoud), Tinghir (Maroc), en 1922 NAT, 5329 × 61—93.

ASSOULINE, née CHETRIT, Boudenib (Maroc), en 1926, NAT, 5329 × 61—98.

ASSOULINE (Rachel), Colomb-Béchar (La Saoura), 18-12-45, EFF, 5329 × 61—98.

ASSOULINE (Florence), Colomb-Béchar (La Saoura), 26-05-48, EFF, 5329 × 61—98.

ASSOULINE (Israël), Colomb-Béchar (La Saoura), 11-11-51, EFF, 5329 × 61—98.

ASSOULINE (Annette), Colomb-Béchar (La Saoura), 01-12-56, EFF, 5329 × 61—98.

BACHORZ (Franz), Witten (Allemagne), 06-10-17, NAT, 3801 × 61—54.

BACHORZ, née WINDISCH, Aschaffenburg (Allemagne), 12-05-17, NAT, 3801 × 61—54.

BACHORZ (Iris), Aschaffenburg (Allemagne), 31-10-45, EFF, 3801 × 61—54.

BAEYENS, née VERSAEVEL, Ostende (Belgique), 17-08-08, NAT, 4145 × 61—59.

BARTCZAK (Stephanne), Gunnigfeld (Allemagne), 20-02-19, NAT, 5412 × 61—62.

BARTCZAK, née DUTKIEWICZ, Castrop (Allemagne), 25-03-21, NAT, 5412 × 61—62.

BARTCZAK (Maria), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 27-08-46, EFF, 5412 × 61—62.

BARTCZAK (Aline), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 23-01-51, EFF, 5412 × 61—62.

BEHREND (Heinz), Noiken-Schilletwethen (Allemagne), 21-02-23, NAT, 5334 × 61—68.

BENNARDI (Antonio), Rome (Italie), 01-06-20, NAT, 3545 × 61—77.

BENNARDI, née FUSCO, Pontecorvo (Italie), 07-02-16, NAT, 3545 × 61—77.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

BENNARDI (Pasquale), Pontecorvo (Italie), 01-04-51, EFF, 3545 × 61—77.

BENNARDI (Domenico), Pontecorvo (Italie), 15-04-54, EFF, 3545 × 61—77.

BENNARDI (Maria), Paris (20e), 19-10-55, EFF, 3545 × 61—77.

BENNARDI (Anne-Marie), Paris (10e), 31-08-59, EFF, 3545 × 61—77.

BENNARDI (Giovanni), Pontecorvo (Italie), 09-09-40, NAT, 3545 × 61—77.

BEZIZ (Moïse), Tunis (Tunisie), 18-01-09, NAT, 12755 × 60—75.

BEZIZ, née SITBON, Tunis (Tunisie), 15-12-15, NAT. 12755 × 60—75.

BEZIZ (Yves), Tunis (Tunisie), 24-01-47, EFF, 12755 × 60—75.

BEZIZ (Pierre), Tunis (Tunisie), 29-03-54, EFF, 12755 × 60—75.

BIANCIOTTO (Cesare), San Pietro Val Lemina (Italie), 27-02-07, NAT, 4304 × 61—34.

BIANCIOTTO, née SALVI, San Pellegrino Terme (Italie), 16-08-22, NAT, 4304 × 61—34.

BOZS (Emilis), Karki (Lettonie), 19-04-05, NAT, 5054 × 61—25.

BOZS, née PENCIS, Blomi (Lettonie), 04-01-16, NAT, 5054 × 61—25.

BOZS (Ilze), Ergeme (Lettonie), 01-03-41, EFF, 5054 × 61—25.

BUISAN (Bernabé), Nerin Fanlo (Espagne), 06-06-19, NAT, 1123 × 61—65.

BUISAN, née ARRIBILLAGA, Leiza (Espagne), 01-07-25, NAT, 1123 × 61—65.

BUJACZ (Waclaw), Chromovola (Pologne), 21-03-21, NAT, 6653 × 61—57.

BURT (Dawid), Lodz (Pologne), 13-03-20, NAT, 4571 × 61—75.

BURT, née BUCHWAJC, Lodz (Pologne), 25-05-19, NAT, 4571 × 61—75.

CALVO (Elie), Tunis (Tunisie), 14-11-18, NAT, 836 × 61—96.

CALVO (Michel), Tunis (Tunisie), 13-02-48, EFF, 836 × 61—96.

CALVO (Fabien), Tunis (Tunisie), 04-08-51, EFF, 836 × 61—96.

CALVO (Linda), Tunis (Tunisie), 01-03-59, EFF, 836 × 61—96.

CAPELLI (Francesco), Capizzone (Italie), 20-01-10, NAT, 1121 × 61—33.

CAPELLI, née MASNADA, Brembilla (Italie), 06-10-14, NAT, 1121 × 61—38.

CAPELLO (Piero), Noli (Italie), 17-09-40, NAT, 4573 × 61—06.

CARMINATI (Alessandro), Sedrina (Italie), 12-01-14, NAT, 5061 × 61—30.

CARMINATI, née DEL FABBRO, Nimis (Italie), 21-06-24, NAT, 5061 × 61—30.

CARMONA (Manuel), Almonaster (Espagne), 11-03-09, NAT, 4683 × 61—31.

CARMONA, née PEREZ, Madrid (Espagne), 28-12-10, NAT, 4683 × 61—31.

CESA (Lydia), Monségur (Gironde), 08-07-29, NAT, 4714 × 61—91

CHWALIK (Stephan), Datteln (Allemagne), 22-11-16, NAT, 5392 × 61—62.

CHWALIK, née BLISNJUK, Towska Wilschana (Ukraine), 28-11-23, NAT, 5392 × 61—62.

CHWALIK (Alexandre), Diekholzen (Allemagne), 18-12-46, EFF, 5392 × 61—62.

CHWALIK (Richard), Liévin (Pas-de-Calais), 06-09-49, EFF, 5392 × 61—62.

CHWALIK (Nadine), Liévin (Pas-de-Calais), 16-06-56, EFF, 5392 × 61—62.

COCOZZA (Tito), Filignano (Italie), 07-05-19, NAT, 9384 × 59—75.

COCOZZA, née PACITTI, Filignano (Italie), 22-02-29, NAT, 9384 × 59—75.

COCOZZA (Nicandro), Filignano (Italie), 03-03-51, EFF, 9384 × 59—75.

COCOZZA (Claudine), Aubervilliers (Seine), 10-06-53, EFF, 9384 × 59—75.

CORSALE (Giacomo), Palermo (Italie), 01-01-31, NAT, 3734 × 61—13.

DAIZIS (Jekabs), Nica (Lettonie), 31-03-15, NAT, 3514 × 61—40.

DAIZIS, née BALODIS, Riga (Lettonie), 08-02-31, NAT, 3514 × 61—40.

DAIZIS (Vilis), Soustons (Landes), 18-10-50, EFF, 3514 × 61—40.

DAIZIS (Ieva), Dax (Landes), 22-07-54, EFF, 3514 × 61—40.

DAIZIS (Jean), Dax (Landes), 31-08-55, EFF, 3514 × 61—40.

DALL'OGLIO, née BAGNARA, Conco (Italie), 16-05-20, NAT, 5282 × 61—57.

DALL'OGLIO (Ada), Borgo Valsugana (Italie), 22-11-43, EFF, 5282 × 61—57.

DALL'OGLIO (Gabriella), Borgo Valsugana (Italie), 22-05-45, EFF, 5282 × 61—57.

DALL'OGLIO (Rita), Morhange (Moselle), 03-06-50, EFF, 5282 × 61—57.

DA SILVA DA CRUZ (Manuel), Barranco de Apra (Portugal), 01-01-19, NAT, 112 × 61—31.

DA SILVA DA CRUZ, née MARTINEZ, Oujda (Maroc), 05-12-22, NAT, 112 × 61—31.

DA SILVA DA CRUZ (Annick), Toulouse (Haute-Garonne), 06-12-59, EFF, 112 × 61—31.

DE AMORIM (Abilio), Cortinha (Portugal), 29-07-14, NAT, 4555 × 61—31.

DE AMORIM, née LOPES TORRES, Santa Leocadia (Portugal), 11-01-26, NAT, 4555 × 61—31.

DE AMORIM (Jean-Jacques), Labarthe-de-Rivière (Haute-Garonne), 27-11-54, EFF, 4555 × 61—31.

DEAN (Roberto), Vito d'Asio (Italie), 13-01-22, NAT, 165 × 61—75.

DEAN, née MARCUZZI, Vito d'Asio (Italie), 22-02-26, NAT, 165 × 61—75.

DEAN (Marina), Vito d'Asio (Italie), 14-09-52, EFF, 165 × 61—75.

DEAN (Pietro), Vito d'Asio (Italie), 15-11-53, EFF, 165 × 61—75.

DEAN (Claude), Champlan (Seine-et-Oise), 21-01-55, EFF, 165 × 61—75.

DESAYMONET (Umberto), Aoste (Italie), 18-02-10, NAT, 5004 × 61—78.

DESAYMONET, née LETTRY, Paris (10e), 12-07-23, NAT, 5004 × 61—78.

DEWAGTERE, née MUSUMECCI, Roubaix (Nord), 06-02-37, REI (1), 3574 × 61—59.

DI PAOLI (Primo), San Daniele del Friuli (Italie), 17-09-21, NAT, 5781 × 61—42.

DI PAOLI, née DE SANTIS, Rocca d'Evandro (Italie), 13-01-23, NAT, 5781 × 61—42.

DI PAOLI (Silvana), San Vittore del Lazio (Italie), 07-08-48, EFF, 5781 × 61—42.

DI PAOLI (Liliane), Saint-Etienne (Loire), 10-03-60, EFF, 5781 × 61—42.

DUCLAIR (Ada), Verres (Italie), 28-08-23, NAT, 4844 × 61—73.

ERRUZ (Luis), Valdealgorfa (Espagne), 20-06-15, NAT, 3295 × 61—34.

ERRUZ, née GARCIA, Canete (Espagne), 24-03-22, NAT, 3295 × 61—34.

ERRUZ (Antoine), Montpellier (Hérault), 27-11-50, EFF, 3295 × 61—34.

ERRUZ (Luis), Montpellier (Hérault), 23-02-60, EFF, 3295 × 61—34.

ESCODA (Baptiste), Relleu (Espagne), 16-01-11, NAT, 4885 × 61—84.

FOURY (Jeanne), Saint-Pardoux (Haute-Vienne), 10-11-95, REI, 4774 × 61—75.

GAHR (Gertraud), Munich (Allemagne), 21-04-42, NAT, 5223 × 61—67.

GATANIOU (Nikita), Symi (Grèce), 02-05-03, NAT, 7271 × 56—13.

GATANIOU, née SIGALAS, Thira (Grèce), en 1912, NAT, 7271 × 56—13.

GOMBINSKI (Ryszard), Wloclawek (Pologne), 06-07-39, NAT, 955 × 61—75.

GOMBINSKI (Stanislas), Wloclawek (Pologne), 17-10-06, NAT, 954 × 61—75.

GOMBINSKI, née CUKIER, Wloclawek (Pologne), 13-04-12, NAT, 954 × 61—75.

GRABOWSKI, née GURALAK, Zyrardow (Pologne), 21-01-90, NAT, 5744 × 61—75.

GRZEJSZCZAK (Antoine), Pruszkow (Pologne), 15-05-27, NAT, 4702 × 61—57.

GUERRERO (Diego), Estepona (Espagne), 06-12-32, NAT, 705 × 61—57.

GUERRERO, née ARAUJO, Lozoya (Espagne), 20-12-35, NAT, 705 × 61—57.

GUERRERO (Jean), Forbach (Moselle), 26-08-59, EFF, 705 × 61—57.

HADDAD (Aziza), Tunis (Tunisie), 27-05-38, NAT, 4211 × 61—75.

IACONA (Antonio), Ravanusa (Italie), 02-03-17, NAT, 45 × 61—42.

IACONA (Angela), Ravanusa (Italie), 16-09-46, EFF, 45 × 61—42.

IACONA (Antonietta), Saint-Etienne (Loire), 29-05-54, EFF, 45 × 61—42.

IACONA (Salvatrice), Saint-Etienne (Loire), 29-05-54, EFF, 45 × 61—42.

IACONA (Domenica), Saint-Etienne (Loire), 29-05-54, EFF, 45 × 61 —42.

JAKUBCZAK (Edmund), Lekno (Pologne), 17-09-37, NAT, 1349 × 61—57.

JORDAN (Antonio), Barcelone (Espagne), 26-07-04, NAT, 5122 × 61—09.

JORDAN, née ROS, Murcia (Espagne), 16-08-07, NAT, 5122 × 61 —09.

JURMAN (Joseph), Drenchia (Italie), 22-03-1900, NAT, 5121 × 61 —78.

JURMAN, née ANZOLIN, Marano Vicentino (Italie), 28-09-13, NAT, 5121 × 61—78.

JUZNIC (Stanislaw), Laon (Aisne), 02-07-38, NAT, 4984 × 61—02.

KACZMAREK, née SOKALSKA, Dorotow (Pologne), 21-11-95, NAT, 5535 × 61—25.

KUBICKI (Hélène), Dortmund Hucharde (Allemagne), 14-05-16, NAT, 3553 × 61— 59.

KULIG (Gaspard), Lubiczko (Pologne), 07-01-17, NAT, 1574 × 61 —78.

KULIG, née SZYMCZAK, Brannschwang (Allemagne), 27-09-18, NAT, 1574 × 61—78.

KULIG (Richard), Lubiczko (Pologne), 03-01-43, EFF, 1574 × 61 —78.

LAHUERTA (Miguel), Soller, îles Baléares (Espagne), 24-10-12, NAT, 3681 × 61—83.

LAHUERTA, née COLUNGO, Sena (Espagne), 20-09-12, NAT, 3681 × 61—83.

LASCORZ (Rafaël), Sieste (Espagne), 24-04-10, NAT, 8042 × 38—33.

LESYSZYN (Basile), Gaje Wyzne (Ukraine), 27-02-13, NAT, 4401 × 61—59.

LESYSZYN, née KORCZ, Kostrzyn (Pologne), 25-03-21, NAT, 4401 × 61—59.

LESYSZYN (Anne-Marie), Quievrain (Belgique), 12-05-45, EFF, 4401 × 61—59.

LESYSZYN (Christiane), Crespin (Nord), 16-11-49, EFF, 4401 × 61 —59.

LONGO (Vincenzo), Sarzana (Italie), 11-04-27, NAT, 5431 × 61—57.

MALARODA (Guido), Monfalcone (Italie), 22-04-07, NAT, 5134 × 61—75.

MALARODA, née LONZAR, Staranzano (Italie), 17-03-08, NAT, 5134 × 61—75.

MANGIONE (Sauveur), Tunis (Tunisie), 15-03-30, NAT, 173 × 61 —06.

MANGIONE, née FALLETTA, Tunis (Tunisie), 18-03-35, NAT, 173 × 61—06.

MANGIONE (Marie-Thérèse), Cannes (Alpes-Maritimes), 05-09-60, EFF, 173 × 61—06.

MANZONI (Pietro), Berbenno (Italie), 23-11-25, NAT, 3614 × 61 —38.

MANZONI, née OFFREDI, Berbenno (Italie), 16-01-27, NAT, 3614 × 61—38.

MANZONI (Rosangelo), Berbenno (Italie), 06-11-49, EFF, 3614 × 61—38.

MANZONI (Gisèle), la Tronche (Isère), 19-02-52, EFF, 3614 × 61 —38.

MANZONI (Patrick), la Tronche (Isère), 16-01-57, EFF, 3614 × 61 —38.

MESSINA (Gaspare), Casablanca (Maroc), 02-04-28, NAT, 2632 × 61—91.

MESSINA, née NAVARRA, Casablanca (Maroc), 20-11-38, NAT, 2682 × 61—91.

MUSSO (Francesca), Roccaforte Mondovi (Italie), 23-05-42, NAT, 5298 × 61—83.

NAVARRO (Vicente), Barcelone (Espagne), 25-09-16, NAT, 4972 × 61—77.

NAVARRO, née GARCIA, Berja (Espagne), 12-01-19, NAT, 4972 × 61—77.

NAVARRO (Pilar), Barcelone (Espagne), 12-10-45, EFF, 4972 × 61 —77.

NAVARRO (Vicente), Louan (Seine-et-Marne), 31-01-52, EFF, 4972 × 61—77.

NAVARRO (Albert), Provins (Seine-et-Marne), 22-10-54, EFF, 4972 × 61—77.

NAVARRO (Rodolphe), Provins (Seine-et-Marne), 21-11-56, EFF, 4972 × 61—77.

OCCHIPINTI (Sauveur), Tunis (Tunisie), 11-11-32, NAT, 2974 × 61—69.

OLEJNIK (Ladislas), Spisske Vlachy (Tchécoslovaquie), 09-04-22, NAT, 5155 × 61—99.

OLSZTYNSKI (Franciszek), Jarocin (Pologne), 20-03-13, NAT, 4413 × 61—02.

ORTIZ (Benito), Gallur (Espagne), 22-08-26, NAT, 2411 × 61—91.

PADILLA (Antonio), Cazalla Lorca (Espagne), 05-05-10, NAT, 3105 × 61—34.

PADILLA, née NAPOLEON, Pulgara Lorca (Espagne), 18-04-17, NAT, 3105 × 61—34.

PAEZ, née GORRIZ, Almeria (Espagne), 08-11-99, NAT, 2412 × 61 —92.

PALACIN (Ramon), Castejon de Sost (Espagne), 03-11-03, NAT, 4203 × 61—31.

PANTE (Vittorio), Lamon (Italie), 04-11-23, NAT, 4414 × 61—38.

PANTE, née SIMEONI, Tezze sul Brenta (Italie), 06-03-27, NAT, 4414 × 61—38.

PEDRALVA (Miguel), Cullera (Espagne), 24-09-42, NAT, 1430 × 61 —69.

PETRYK (Dmytro), Wolka Zmijowska (Pologne), 19-10-16, NAT, 1953 × 61—69.

PETRYK, née HAWRYSZKIEWICZ, Lipoviec (Pologne), 14-01-13, NAT, 1953 × 61—69.

PICCIOLI (Giacomo), Adrara San Martino (Italie), 26-12-23, NAT, 4544 × 61—38.

PICCIOLI, née AZOR, Adrara San Martino (Italie), 28-05-25, NAT, 4544 × 61—38.

PICCIOLI (Pier-Santo), Autrans (Isère), 08-11-49, EFF, 4544 × 61 —38.

PICCIOLI (Jean-Joseph), Autrans (Isère), 26-12-51, EFF, 4544 × 61—38.

PICCIOLI (Marie-Gisèle), Autrans (Isère), 12-05-53, EFF, 4544 × 61—38.

PILARSKI (Ladislas), Mikorzyna (Pologne), 01-05-18, NAT, 5023 × 61—54.

PILARSKI, née OBIALA, Skokumiu (Pologne), 07-05-24, NAT, 5023 × 61—54.

PILARSKI (François), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 11-06-50, EFF, 5023 × 61—54.

PILARSKI (Annie), Jarville (Meurthe-et-Moselle), 19-03-57, EFF, 5023 × 61—54.

PUTELLI (Vittorio), Breno (Italie), 22-09-40, NAT, 1388 × 61—78.

REVELLO (Aldo), Fossano (Italie), 23-05-41, NAT, 1540 × 61—32.

SARTORI, née BROGI, Riva Ligure (Italie), 06-07-98, NAT, 2644 × 61—06.

SEGRETO (Louis), Tunis (Tunisie), 23-07-33, NAT, 4744 × 61—13.

SFERRAZZA (Gino), Kalaat es Senam (Tunisie), 05-07-31, NAT, 5101 × 61—34.

SFERRAZZA, née D'AMICO, Beja (Tunisie), 07-07-31, NAT, 5101 × 61—34.

SFERRAZZA (Corinne), Montpellier (Hérault), 19-12-59, EFF 5101 × 61—34.

SOLER (José), Cuevas del Almanzora (Espagne), 11-02-06, NAT 4633 × 61—64.

SOLER, née TORQUEMADA, Oquillas (Espagne), 22-10-04, NAT, 4633 × 61—64.

STACCIOLI (Lino), Ostra (Italie), 05-05-21, NAT, 4232 × 61—13.

STACCIOLI, née MICCI, Ostra (Italie), 09-03-27, NAT, 4232 × 61 —13.

STACCIOLI (Sergio), Arles (Bouches-du-Rhône), 10-10-54, EFF 4232 × 61—13.

SULTAN (Edmond), Tunis (Tunisie), 14-02-21, NAT, 1409 × 61 —75.

SULTAN (Israël), Hammam Lif (Tunisie), 30-09-48, EFF, 1409 × 61—75.

SULTAN (Zaïra), Hammam Lif (Tunisie), 19-11-49, EFF, 1409 × 61—75.

SULTAN (Emma), Hammam Lif (Tunisie), 10-06-56, EFF, 1409 × 61—75.

SVORONOS (Nicolas), Leukas (Grèce), en 1911, NAT, 9170 × 54 —75.

SWIATEK (Jean), Miren (Pologne), 12-06-17, NAT, 5763 × 61—59.

SWIATEK, née POLNER, Zrotowice (Pologne), 09-03-25, NAT, 5763 × 61—59.

SWIATEK (Ryszard), Osterode Harz (Allemagne), 24-12-46, EFF 5763 × 61—59.

SWIATEK (Casimir), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 22-02-50, EFF 5763 × 61—59.

SWIATEK (Zbyniew), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 29-03-53, EFF, 5763 × 61—59.

SWIATEK (Janine), Onnaing (Nord), 12-04-58, EFF, 5763 × 61 —59.

SZYMANSKI (Casimir), Golina (Pologne), 10-10-32, NAT, 3529 × 61 —57.

SZYMANSKI (Szczepan), Golina (Pologne), 10-12-06, NAT, 4735 × 61—57.

SZYMANSKI, née WASTOWSKA, Przyjena (Pologne), 20-03-06 NAT, 4735 × 61—57.

TANTCHOVSKA (Sylvina), Kalojanovo Plovdivsko (Bulgarie) 20-06-12, NAT, 5041 × 61—26.

TERENCIO (José), Sagunto (Espagne), 29-05-18, NAT, 1605 × 61—11.

TERENCIO, née BALLESTER, Barcelone (Espagne), 05-03-16, NAT, 1605 × 61—11.

TSOUO (Donard-Pong), Ang Yo (Chine), 20-07-04, NAT, 14362 × 59—75.

URBAH (Benjamin), Zemun (Yougoslavie), 13-04-23, NAT, 19885 × 50—75.

VAZQUEZ (José), Berja (Espagne), 04-09-38, NAT, 4515 × 61—77.

WALKOWIAK (François), Homberg (Allemagne), 23-07-12, NAT 5363 × 61—62.

WALKOWIAK, née SZUDRA, Rollinghausen (Allemagne), 28-02-15, NAT, 5363 × 61—62.

WALKOWIAK (Jean-Pierre), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 21-01-46, EFF, 5363 × 61—62.

WALKOWIAK (Michel), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 21-08-48, EFF, 5363 × 61—62.

ZITZMANN (Udo), Niedermendig (Allemagne), 18-11-44, NAT, 2053 × 61—84.

ZUREK (Stephan), Recklinghausen (Allemagne), 28-05-21, NAT. 3634 × 61—59.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir :

GOMBIN (Richard). — GOMBINSKI (Ryszard), Wloclawek (Pologne), 06-07-39, 955 × 61—75.

GRESSAC (Antoine). — GRZEJSZCZAK (Antoine), Pruszkow (Pologne), 15-05-27, 4702 × 61—57.

OLAIN (François). — OLEJNIK (Ladislas), Spisske Vlachy (Tchécoslovaquie), 09-04-22, 5155 × 61—99.

ZITZMANN (Ludovic). — ZITZMANN (Udo), Niedermendig (Allemagne), 18-11-44, 2053 × 61—84.

Art. — 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger, les Français dont les noms suivent :

BOHM (Albert), Munster (Haut-Rhin), 05-02-82, AUT (1), 11344 × 59—99.

BOULEAU (René), Macquenoise (Belgique), 30-09-37, LIB (1) 9623 × 60—99.

FAVRICHON (Bernard), la Sarraz (Suisse), 29-07-42, LIB, 10274 × 60—99.

FINANCE (Gérard), Saint-Louis (Haut-Rhin), 15-06-42, LIB, 9478 × 60—99.

FRIBOURG (Silvain), Nimes (Gard), 16-10-40, LIB, 13641 × 60—99.

HOUILLER (Georges), Namur (Belgique), 14-06-42, LIB, 1530 × 61—99.

KESSLER (Jean), Montauban (Tarn-et-Garonne), 11-10-42, LIB 1072 × 61—99.

KOVACS (Etienne), Paris (12e), 04-06-32, LIB, 24372 × 32—99.

PETERS (Raymond), Mâcon (Saône-et-Loire), 04-06-40, AUT. 1026 × 61—99.

REISER (André), Chantilly (Oise), 24-01-36, LIB, 9699 × 57—99.

SCHERER (Robert), Jarville (Meurthe-et-Moselle), 03-11-06. LIB. 1931 × 60—99.

SCHERER (Joseph), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 06-04-40, LIB, 1931 × 60—99.

SCHERER (Marie), Robelmont (Belgique), 24-08-42, LIB 1931 × 60—99.

SCHERER (Danielle), Robelmont (Belgique), 29-08-46, LIB 1931 × 60—99.

SCHERER (André), Robelmont (Belgique), 12-08-47, LIB, 1931 × 60—99.

SCHERER (Claude), Sommethonne (Belgique), 01-12-48, LIB 1931 × 60—99.

SCHERER (Pierre), Sommethonne (Belgique), 28-10-51, LIB, 1931 × 60—99.

SCHERER (Blanche), Sommethonne (Belgique), 25-11-53, LIB, 1931 × 60—99.

VAN DESSEL (Jean-Baptiste), le Mesnil-de-Poses (Eure), 10-08-42, LIB, 3718 × 60—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,

JOSEPH FONTANET.

Décret du 26 septembre 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ABERGEL (Abner), Mazagan (Maroc), 15-05-05, NAT (1), 4505 × 61—92.

AGUILAR (José), Jubrique (Espagne), 15-08-24, NAT, 5093 × 61—40.

AGUILAR, née DIAZ, Nueva (Espagne), 23-03-25, NAT, 5093 × 61—40.

AGUILAR (Joseph), Bordeaux (Gironde), 09-09-46, EFF (1), 5093 × 61—40.

AGUILAR (Chantal), Dax (Landes), 30-01-52, EFF, 5093 × 61—40.

AHERFI (Khlifa), Oujda (Maroc), en 1915, NAT, 12545 × 59—69.

AH KY (Thiaw Tong), Canton (Chine), en 1902, NAT, 15402 × 53—78.

AKELIAN, née BOYADJIAN, Kharpout (Asie Mineure), 15-08-12, NAT, 411 × 61—69.

ALLEGRI (Angelo), Fiorenzuola d'Arda (Italie), 23-04-35, NAT, 10070 × 60—60.

AMADIO (Luigi), Cinto Caomaggiore (Italie), 07-08-21, NAT, 35263 × 47—31.

ANDONOV (Boris), Trekliano (Bulgarie), 25-12-24, NAT, 13141 × 60—75.

AROUS (Victor), Tunis (Tunisie), 17-10-14, NAT, 3511 × 49—96.

AROUS, née OUAKIL, Tunis (Tunisie), 01-03-11, NAT, 3511 × 49—96.

AROUS (Elie), Tunis (Tunisie), 09-01-44, EFF, 3511 × 49—96.

AROUS (Fabien), Tunis (Tunisie), 01-07-47, EFF, 3511 × 49—96.

BAJONCZAK (Stanislas), Wanne (Allemagne), 22-04-98, NAT, 5331 × 61—62.

BAJONCZAK, née BUDZINSKI, Schleunchen (Allemagne), 21-04-01, NAT, 5331 × 61—62.

BENCHIMOL (Jaime), Melilla (Espagne), 15-07-09, NAT, 840 × 61—95.

BENSOUSSAN (Isaac), Martimprey du Kiss (Maroc), 16-11-29, NAT, 590 × 61—13.

BENSOUSSAN, née BOUAZIZ, Oujda (Maroc), 12-12-33, NAT, 590 × 61—13.

BENSOUSSAN (Danielle), Marseille (Bouches-du-Rhône), 23-07-59, EFF, 590 × 61—13.

BINGEN (Karl), Schiffweiler (Allemagne), 07-01-04, NAT, 5110 × 59—68.

BINGEN, née PAULUS, Berlin (Allemagne), 15-06-14, NAT, 5110 × 59—68.

BINGEN (Ernst), Budapest (Hongrie), 12-06-42, EFF, 5110 × 59—68.

BLUM (Tibor) Kunszentmarton (Hongrie), 01-08-23, NAT, 4953 × 61—75.

BOSCOLO ANZOLETTI (Aléardo), Chioggia (Italie), 21-03-19, NAT, 5053 × 61—75.

BOSCOLO ANZOLETTI, née RAISE, Este (Italie), 18-08-20, NAT, 5053 × 61—75.

BOSCOLO ANZOLETTI (Ferdinando), Este (Italie), 01-12-43, EFF, 5053 × 61—75.

BOSCOLO ANZOLETTI (Luigino), Este (Italie), 19-02-49, EFF, 5053 × 61—75.

BOSCOLO ANZOLETTI (Sylvana), Suresnes (Seine), 09-07-54, EFF, 5053 × 61—75.

BOSIO (Félix), Savigliano (Italie), 26-05-17, NAT, 8440 × 52—69.

---

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

BRADFORD, née RADOVIC, Cetinje (Yougoslavie), 06-03-14, NAT, 9516 × 60—75.

BRUNED (Antoine), Seira (Espagne), 14-01-12, NAT, 3055 × 61—47.

BURGI (Giuseppe), Caltanisetta (Italie), 13-02-20, NAT, 4513 × 61—38.

BURGI, née MOSCA, Caltanisetta (Italie), 26-03-19, NAT, 4513 × 61—38.

BURGI (Maria), Caltanisetta (Italie), 23-04-42, EFF, 4513 × 61—38.

BURGOS (José), Malaga (Espagne), 23-09-25, NAT, 3284 × 61—18.

BURGOS, née SANCHEZ, Alora (Espagne), 26-10-29, NAT, 3284 × 61—18.

BURGOS (Francisco), Malaga (Espagne), 10-05-51, EFF, 3284 × 61—18.

BURGOS (Andres), Malaga (Espagne), 15-04-54, EFF, 3284 × 61—18.

BURGOS (Joseph), Chassy (Cher), 02-02-59, EFF, 3284 × 61—18.

CABRERA (Diego), Villanueva del Rey (Espagne), 14-03-08, NAT, 4801 × 61—09.

CABRERA, née VISO, Villanueva del Rey (Espagne), 04-02-09, NAT, 4801 × 61—09.

COPPOLA (Roch), Atina (Italie), 18-08-27, NAT, 13421 × 53—75.

COPPOLA, née CAIRA, Atina (Italie), 04-10-31, NAT, 13421 × 53—75.

COPPOLA (Serge), Choisy-le-Roi (Seine), 12-03-56, EFF, 13421 × 53—75.

CAMPORELLI (Luigi), Oleggio (Italie), 14-03-13, NAT, 6993 × 53—68.

CARO (Agustin), Bilbao (Espagne), 29-03-10, NAT, 5063 × 61—22.

CARUGU (Antonio), Djerissa (Tunisie), 03-04-24, NAT, 13251 × 60—06.

CASANOVA (Pédro), Perin (Espagne), 26-12-02, NAT, 3523 × 61—25.

CERVER (André), Vilasar de Mar (Espagne), 06-10-22, NAT, 2402 × 61—92.

CHANE-SING-GUAN, Canton (Chine), en 1914, NAT, 5001 × 61—94.

CHAO (Vicente), Madrid (Espagne), 08-08-04, NAT, 5393 × 61—31.

CHAO, née ROCA, Mahon (Espagne), 12-05-09, NAT, 5393 × 61—31.

CHIARAZZO (Domenico), Barletta (Italie), 29-07-22, NAT, 5051 × 61—13.

CHIARAZZO, née D'ORISIO, Fara San Martino (Italie), 02-06-27, NAT, 5051 × 61—13.

CLAVERO (Elias), Alcaniz (Espagne), 13-02-21, NAT, 8800 × 52—33.

CLAVERO, née URCHEGUI, Lesaca (Espagne), 06-03-31, NAT, 8800 × 52—33.

COGO (Edelio), Barbarano Vicentino (Italie), 30-07-23, NAT, 5003 × 61—31.

COMPARIN (Eraldo), Arsiero (Italie), 16-08-28, NAT, 9154 × 57—78.

COMPARIN, née SELLA, Posina (Italie), 23-05-36, NAT, 9154 × 57—78.

CRUZ (Diego), Badajoz (Espagne), 27-06-09, NAT, 3321 × 61—33.

CUTAIA (Joseph), Tunis (Tunisie), 04-01-28, NAT, 72 × 61—96.

CZUPRYNIAK (Jacob), Oraczew (Pologne), 28-06-09, NAT, 4193 × 61—78.

CZUPRYNIAK, née TRZASKA, Nagnajow (Pologne), 24-06-06, NAT, 4193 × 61—78.

DALLES (Georges), Turin (Italie), 12-12-19, NAT, 13538 × 54—38.

DAMATO (Salvatore), Margherita di Savoia (Italie), 23-09-20, NAT, 4714 × 53—38.

DAMATO, née RUSSO, Margherita di Savoia (Italie), 02-01-28, NAT, 4714 × 53—38.

DANAN (Mardochée), Fès (Maroc), 05-03-26, NAT, 7799 × 60—78.

DANAN, née AFLALO, Fès (Maroc), 09-01-36, NAT, 7799 × 60—78.

DANAN (Jack), Fès (Maroc), 27-12-56, EFF, 7799 × 60—78.

DANAN (Georges), Fès (Maroc), 16-09-58, EFF, 7799 × 60—78.

DE SOUSA (José), Foz de Sousa (Portugal), 30-12-23, NAT, 1138 × 61—78.

D'HONDT (François), Dunkerque (Nord), 14-01-07, NAT, 65714 × 28—59.

DI GIGLIO (Carmelo), Sant'Agata del Bianco (Italie), 26-09-27, NAT, 11705 × 60—06.

DE PITOEFF, née NAZARBEKOFF, Tiflis (Russie), 02-07-97, NAT, 19203 × 25—75.

DOMINAS (Jean), Chynowo (Pologne), 09-06-23, NAT, 12474 × 51—75.

DRYJA (François), Strozyska (Pologne), 22-01-11, NAT, 5783 × 61—02.

DRYJA, née KOPCZYNSKA, Slupsk (Pologne), 17-03-09, NAT, 5783 × 61—02.

DRYJA (Daniel), Lesdins (Aisne), 27-08-43, EFF, 5783 × 61—02.

EL HADI BEN ALI MESSAOUD, Ouled-Bou-Ali (Tunisie), 15-01-28, NAT, 523 × 61—20.

ESPUNA (Angel), Toledo de la Nata (Espagne), 10-11-03, NAT 12036 × 52—11.

ESPUNA (Antonio), Toledo de la Nata (Espagne), 20-05-14, NAT, 12037 × 52—11.

FAUVETTE, née LANGLOIS, Port-Louis (Ile-Maurice), 10-05-06, NAT, 4691 × 61—33.

FEIG (Moïse), Cuhia (Roumanie), 03-07-27, NAT, 8942 × 53—78.

FEIG, née FOGEL, Sopanta (Roumanie), 10-05-30 NAT, 8942 × 53—78.

FERNANDES (Joaquim), Pega (Portugal), 04-06-14, NAT, 2244 × 61—46.

FERNANDES (Fernande), Saint-Sozy (Lot), 01-01-43, EFF, 2244 × 61—46.

FOERSTER (Georges), Kunzendorf (Allemagne), 10-03-28, NAT, 540 × 52—67.

FRUHWACHT (Willy), Trieste (Italie), 09-09-06, NAT, 5473 × 61—25.

GALEA, née ERNANDEZ, Tunis (Tunisie), 18-02-22, NAT, 5784 × 61—13.

GALLEGO (Rafaël), Guadalcanal (Espagne), 09-03-20, NAT, 2565 × 61—78.

GARCIA (Juan), Madrid (Espagne), 21-11-26, NAT, 3243 × 61—13.

GARZITTO (Angelo), Lestizza (Italie), 29-10-21, NAT, 2795 × 61—69.

GARZITTO, née GHIRALDO, Tricesimo (Italie), 15-10-20, NAT, 2795 × 61—69.

GARZITTO (Diégo), Lestizza (Italie), 19-01-50, EFF, 2795 × 61—69.

GARZITTO (Maria), Lestizza (Italie), 19-12-51, EFF, 2795 × 61—69.

GARZITTO (Daniel), Craponne (Rhône), 22-12-59, EFF, 2795 × 61—69.

GERIQUE (Luis), Hijar (Espagne), 28-02-17, NAT, 13880 × 60—31.

HALDEZOS (Panayotis), Ouled-Aïssa-Mazagan (Maroc), 22-07-24, NAT, 9248 × 60—95.

HOMANT, née SOSITKA, Stalino (Ukraine), 25-09-24, NAT, 3312 × 61—54.

HUBERT (Oscar), Estinnes-au-Mont (Belgique), 09-01-08, NAT, 4134 × 61—59.

JABLKO (Stanislas), Strawczynek (Pologne), 18-04-14, NAT, 9515 × 60—75.

JACAK (Tadeusz), Jablonna (Pologne), 04-10-23, NAT, 40645 × 45—68.

KNOBEL (Jakob), Kalisz (Pologne), 15-03-05, NAT, 13883 × 60—75.

KNOBEL, née SACHS, Turek (Pologne), 18-06-05, NAT, 13883 × 60—75.

KORCZAK (Jan), Kazmirow (Pologne), 14-12-07, NAT, 4315 × 61—02.

KORCZAK, née ROGALEWSKA, Przybylowie (Pologne), 30-07-10, NAT, 4315 × 61—02.

KOWALKOWSKI (Valentin), Czaple Wielkie (Pologne), 05-07-36, NAT, 1776 × 61—81.

KRATOCHWIL (Edouard), Modlin (Pologne), 01-11-21, NAT, 1069 × 56—75.

KUCHCIK (Pawel), Radziejow (Pologne), 27-08-24, NAT, 5713 × 61—63.

LAPINTA (Francesco), Bizerte (Tunisie), 23-03-10, NAT, 17721 × 52—96.

LAPINTA, née AGUELI, Bizerte (Tunisie), 09-08-12, NAT, 17721 × 52—96.

LEVY (Abraham), Oujda (Maroc), 08-01-29, NAT, 10752 × 60—31.

LEVY (Lotte), Illingen (Allemagne), 15-04-27, NAT, 3307 × 56—69.

LOI (Maxime), Kalaat-es-Senam (Tunisie), 16-01-14, NAT, 12775 × 60—96.

LOI, née PICCONI, Hammamet (Tunisie), 05-07-12, NAT, 12775 × 60—96.

LUNA (Juan), Biar (Espagne), 29-09-12, NAT, 5644 × 61—34.

LUNA, née SAURA, Barcelone (Espagne), 08-01-16 NAT, 5644 × 61—34.

LUNA (Robert), Castries (Hérault), 29-01-49, EFF, 5644 × 61—34.

MARTIN (Félipe), Cabeza-del-Caballo (Espagne), 05-09-14, NAT, 2225 × 61—31.

MARTIN, née MARTIN, Cabeza-del-Caballo (Espagne), 31-03-18, NAT, 2225 × 61—31.

MARTIN (Francisca), Cabeza-del-Caballo (Espagne), 27-01-46, EFF 2225 × 61—31.

MARTINS (Victorino), Mogadouro (Portugal), 24-04-13, NAT, 10978 × 40—31.

MARTINS, née LOSIO, Calvisano (Italie), 12-03-09, NAT, 10978 × 40—31.

MODICA (Jean), Tunis (Tunisie), 09-03-29, NAT, 742 × 61—06.

MODICA, née LETO, Tunis (Tunisie), 15-09-32, NAT, 742 × 61—06.

MODICA (Rosana), Tunis (Tunisie), 29-04-56, EFF, 742 × 61—06.

MODICA (Corinne), Nice (Alpes-Maritimes), 05-11-60, EFF, 742 × 61—06.

MUIS (Albert), Baarn (Pays-Bas), 22-10-14, NAT, 3365 × 61—66.

MUIS, née DEPPE, Frauenfeld (Suisse), 02-09-13, NAT, 3365 × 61—66.

MUIS (Eliane), Amsterdam (Pays-Bas), 15-11-47, EFF, 3365 × 61—66.

MUIS (Pascal), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 16-03-51, EFF, 3365 × 61—66.

NATAF (Ichoua), Tunis (Tunisie), 24-12-23, NAT, 7283 × 52—75.

NAVARRO (José), Barcelone (Espagne), 28-07-21, NAT, 5571 × 61—13.

NICOLA, née HADET, Redon (Ille-et-Vilaine), 25-07-08, REI (1), 7204 × 38—44.

NIGITA (Vincenzo), Casablanca (Maroc), 19-04-24, NAT, 3101 × 61—95.

NOLGI (Imo), Mortegliano (Italie), 02-11-21, NAT, 955 × 55—30.

NOLGI, née FABRIS, Mortegliano (Italie), 13-07-23, NAT, 955 × 55—30.

NOLGI (Loredana), Mortegliano (Italie), 20-01-47, EFF, 955 × 55—30.

NOWAK (Karl), Vienne (Autriche), 10-09-20, NAT, 4245 × 61—75.

ODISIO (Baptiste), Lille (Nord), 06-11-24, NAT, 8804 × 54—59.

OKS (Szmul), Pinczow (Pologne), 06-06-20, NAT, 8897 × 55—75.

OLIVEIRA (João), Soeima (Portugal), 28-12-10, NAT, 3643 × 61—09.

OWSINSKI (Léon), Rohlinghausen (Allemagne), 03-03-12, NAT, 3104 × 61—62.

OWSINSKI, née WALCZAK, Ickern (Allemagne), 09-03-20, NAT, 3104 × 61—62.

OWSINSKI (Edwige), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 31-12-48, EFF, 3104 × 61—62.

PATELLI (Carolina), Cenate Sotto (Italie), 09-07-22, NAT, 4961 × 61—54.

PATELLI (Maria), Cenate Sotto (Italie), 10-08-30, NAT, 4962 × 61—54.

PELLEGRINI (Damiano), Sant'Omobono Imagna (Italie), 27-01-43, NAT, 1708 × 61—25.

PIANA (Oscar), Coggiola (Italie), 23-12-29, NAT, 8961 × 57—74.

PIETROWSKI (Jean), Duisburg Meiderich (Allemagne), 19-01-15, NAT, 5672 × 61—62.

PIETROWSKI, née LEMANCZYK, Abbau Schornigatz (Pologne), 12-12-19, NAT, 5672 × 61—62.

PRUNONOSA (Vicente), Calig (Espagne), 22-12-02, NAT, 2318 × 42—34.

QUERTON (Jean), Tubize (Belgique), 29-11-30, NAT, 7879 × 59—06.

RIBAUDENGO, née BONOTTO, San Polo di Piave (Italie), 18-03-15, NAT, 5311 × 61—40.

RINCON (Florentino), Mojados (Espagne), 14-03-14, NAT, 17793 × 54—75.

REBUCCI (Antonio), Mirandola (Italie), 03-09-1900, NAT, 14098 × 58—75.

ROZENBAUM (Gabriel), Lodz (Pologne), 08-04-18, NAT, 3907 × 61—75.

ROZENBAUM, née TSITSIACHVILI, Koutaïs (U. R. S. S.), 20-03-22, NAT, 3907 × 61—75.

ROZENBAUM (Wolf), Lodz (Pologne), 25-06-45, EFF, 3907 × 61—75.

SAEZ (Cipriano), Buenos Aires (République Argentine), 31-10-08, NAT, 4321 × 61—75.

SALTIEL (Isaac), Constantinople (Turquie), 10-04-99, NAT, 35609 × 45—75.

SANTORO (Giovanni), Alexandrie (Egypte), 14-05-29, NAT, 9592 × 59—75.

SCANSANI (Clauco), Quistello (Italie), 03-02-21, NAT, 15861 × 55—31.

SCANSANI, née MAGRI, San Giacomo Delle Segnate (Italie), 28-01-31, NAT, 15861 × 55—31.

SCANSANI (Ivano), San Giovani Del Dosso (Italie), 16-07-48, EFF, 15861 × 55—31.

SCANSANI (Alberto), San Giovani Del Dosso (Italie), 03-07-49, EFF, 15861 × 55—31.

SEDZIERSKI (Tekla), Nowa Wies (Pologne), 06-08-10, NAT, 12351 × 60—62.

MOSZCZYNSKI (Marie-Anna), Lyon (Rhône), 14-01-42, EFF, 12351 × 60—62.

MOSZCZYNSKI (Lech), Lyon (Rhône), 08-09-44, EFF, 12351 × 60—62.

SEIFERS (Gerhard), Berlin (Allemagne), 30-10-23, NAT, 4151 × 61—78.

SIEG (Heinz), Grudziadz (Pologne), 28-04-08, NAT, 8653 × 60—68.

SIEG, née KOSIR, Dragomer (Yougoslavie), 10-06-22, NAT, 8653 × 60—68.

SIERRA (Ana-Maria), Barcelone (Espagne), 24-07-38, NAT, 4635 × 61—31.

SIGNORINI (Rémigio), Pisogne (Italie), 09-03-27, NAT, 12811 × 58—69.

SILBERBERG (Abraham), Varsovie (Pologne), 14-02-20, NAT, 16481 × 54—75.

SIOMYK (Wasyl), Zurawce (Ukraine), 06-11-24, NAT, 12904 × 60—80.

SIOMYK, née BRINKIS, Baltinava (Lettonie), 28-08-19, NAT, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Zubite), Amberg (Allemagne), 22-02-46, EFF, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Wolodja), Boussu (Belgique), 12-10-47, EFF, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Valentina), Frameries (Belgique), 24-02-49, EFF, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Lionel), Albert (Somme), 09-09-50, EFF, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Catherine), Albert (Somme), 28-02-52, EFF, 12904 × 60—80.

SIOMYK (Eline), Albert (Somme), 20-07-57, EFF, 12904 × 60—80.

SZASTALA, née TESLUK, Wasylow (Pologne), 06-01-09, NAT, 5593 × 61—02.

SZASTALA (Basile), Wasylow (Pologne), 27-01-31, NAT, 5592 × 61—02.

SZCZERBAL (Johann), Herne (Allemagne), 23-01-17, NAT, 2449 × 61—63.

TEIANU, née GERSCOVICI, Bucarest (Roumanie), 07-08-11, NAT, 4582 × 61—75.

TEIANU (Claudine), Bucarest (Roumanie), 28-05-48, EFF, 4582 × 61—75.

TJEMPLON (Sotor), Voh (Nouvelle-Calédonie), 24-03-29, NAT, 1817 × 60—98.

TJEMPLON, née NADIMAN, Koné (Nouvelle-Calédonie), 08-09-36, NAT, 1817 × 60—98.

TJEMPLON (Jeannine), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 10-01-54, EFF, 1817 × 60—98.

TJEMPLON (Marie-Rose), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 18-06-55, EFF, 1817 × 60—98.

TJEMPLON (Eric), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 30-05-56, EFF, 1817 × 60—98.

TJEMPLON (Sylviana), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 21-12-56, EFF, 1817 × 60—98.

TJEMPLON (Dorianne), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 22-06-59, EFF, 1817 × 60—98.

TRINCALI (Carlo), Tunis (Tunisie), 23-12-24, NAT, 12719 × 60—96.

URFER (Marguerite), Ingwiller (Bas-Rhin), 19-09-99, NAT, 5362 × 61—75.

VINAS (Jean), Vilabertran (Espagne), 11-01-12, NAT, 3581 × 61—66.

VOLLRATH (Joachim), Merseburg (Allemagne), 26-05-25, NAT, 5662 × 61—08.

WELCMAN (Heynoch), Lodz (Pologne), 30-06-15, NAT, 7250 × 53—75.

WELCMAN, née CZARNA, Sosnowice (Pologne), 05-04-23, NAT, 7250 × 53—75.

WELCMAN (Jean), Paris (11e), 03-07-53, EFF, 7250 × 53—75.

WILINSKI (Mieczyslaw), Florianow (Pologne), 22-12-28, NAT, 16072 × 56—15.

WITTIG (Armand), Görlitz (Allemagne), 02-06-24, NAT, 4922 × 61—67.

WOROK (Vitali), Slopki (Russie), 30-11-21, NAT, 1042 × 61—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

AMADIO (Louis). — AMADIO (Luigi), Cinto Caomaggiore (Italie), 07-08-21, 35262 × 47—31.

AUXE (Samuel). — OKS (Szmul), Pinczow (Pologne), 06-06-20, 8897 × 55—75.

DANAN (Marie). — DANAN (Mariem), Fès (Maroc), 09-01-36, 7799 × 60—78.

SIERRA (Anne-Marie). — SIERRA (Ana-Maria), Barcelone (Espagne), 24-07-38, 4635 × 61—31.

SIGNORINI (Rémy). — SIGNORINI (Remigio), Pisogne (Italie), 09-03-27, 12811 × 58—69.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent :

BAFFREY (Jean-Claude), Liège (Belgique), 16-09-37, LIB (1), 12013 × 60—99.

DISZLER (Roland), Paris (18e), 22-03-40, LIB, 7311 × 59—99.

LECLUSE (Charles), Wervicq-Sud (Nord), 27-11-33, LIB, 7877 × 60—99.

LECLUSE, née VERHAEGHER, Cappellebrouck (Nord), 19-06-36, LIB, 7877 × 60—99.

LE FERREC (Henri), Plonéis (Finistère), 30-04-29, LIB, 15380 × 56—99.

LE FERREC (Arlette), Panama (République de Panama), 02-03-56, LIB, 15380 × 56—99.

LIEBHART (Bernard), Saint-Raphaël (Var), 03-11-37, LIB, 1006 × 60—91.

LOUDIER (Robert), Alost (Belgique), 31-05-35, LIB, 9500 × 60—99.

LOUDIER, née TAS, Alost (Belgique), 20-12-34, LIB, 9500 × 60—99.

SUAUDEAU (Jean), Cholet (Maine-et-Loire), 24-01-37, AUT (1), 2492 × 61—99.

SURY (Daniel), Lesquin (Nord), 03-09-36, LIB, 1512 × 61—99.

SURY, née DAOUST, Namur (Belgique), 06-12-37, LIB, 1512 × 61—99.

TAVIER PARIS (Paul), Montbouton (territoire de Belfort), 22-08-41, LIB, 2024 × 60—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,
JOSEPH FONTANET.

Décret du 26 septembre 1961 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française ;

Vu le décret du 12 décembre 1960 portant naturalisation,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 12 décembre 1960 (*Journal officiel* du 18 décembre 1960) est rapporté en tant qu'il naturalisait :

WALESCH (Otto), Bockwitz (Allemagne), 03-04-39, 8697 × 60—59.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,
JOSEPH FONTANET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour rectifié du mardi 3 octobre 1961.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Déclaration de M. le Premier ministre sur la politique économique et sociale et débat sur cette déclaration.

Convocation de la conférence des présidents.
(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence constituée conformément à l'article 48 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 3 octobre 1961, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Document parlementaire mis à la disposition le vendredi 29 septembre 1961.

N° 1433. — Projet de loi portant ratification du décret du 20 septembre 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'exportation, applicable à la sortie du territoire douanier (renvoyé à la commission de la production).

Document budgétaire mis à la disposition le samedi 30 septembre 1961.

Projet de loi de finances pour 1962. — Annexe II. — Mesures nouvelles : Finances et affaires économiques. — I. Charges communes (1) (renvoyé à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du mardi 3 octobre 1961.

A quatorze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination des huit secrétaires du Sénat.

2. — Discussion des questions orales avec débat suivantes :

I. — M. André Armengaud rappelle à M. le Premier ministre que, pendant des années, il n'a cessé de réclamer aux gouvernements successifs l'application de mesures amples et appropriées permettant le reclassement des Français rapatriés d'Egypte et des pays en voie de décolonisation ; qu'en dépit du changement des institutions et de l'extension de la décolonisation, la situation des rapatriés ne s'est guère améliorée, en raison de la lourdeur et de l'insuffisance des moyens mis en œuvre, malgré les efforts permanents du commissariat à l'aide et à l'orientation des rapatriés ; que de ce fait un malaise profond mine le moral de nos compatriotes déjà rentrés et de ceux qui risquent d'être conduits à revenir en métropole. Il lui demande si le Gouvernement a la volonté et les moyens de reclasser, reloger, reconvertir, honorablement et dignement, les Français rentrés ou qui rentreront en métropole, comme conséquence de la décolonisation, afin que ces Français se sentent à la fois réconfortés et constituer un élément moteur d'une politique d'expansion française (n° 87).

(*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés.*)

II. — M. André Armengaud demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures d'ordre pratique il entend prendre, afin de remédier à toutes les difficultés matérielles dont souffrent les Français rapatriés d'Afrique du Nord depuis quatre ans et demi en raison de la lourdeur et de l'étroitesse des mécanismes de financement tant des prêts d'honneur que des prêts de reconversion, faute d'un plan d'ensemble de reclassement (n° 108).

(*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés.*)

III. — M. Maurice Carrier rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés l'insuffisance évidente en importance et en durée des mesures existant en faveur des rapatriés, et lui demande quelles mesures complémentaires le Gouvernement entend prendre en présence d'une situation que les récents événements ont très sérieusement aggravée (n° 106).

IV. — M. Louis Gros demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles mesures il entend prendre pour assurer la protection des personnes et des biens des Français de Tunisie et particulièrement de ceux ayant fait l'objet de poursuites, de confiscation de biens, d'interdiction d'exercer leur profession, de mesures d'internement, d'expulsion ou d'emprisonnement (n° 107).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hongrie.

(Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 11 juin 1961, p. 5315.)

Le numéro du tarif douanier correspondant aux matelas pneumatiques en tissus caoutchoutés figurant au poste 39 du 3e paragraphe du titre II de l'avis publié au *Journal officiel* du 11 juin 1961 doit être rectifié comme suit : au lieu de : « 62-05 ex D », lire : « 62-04 ex B ».

Avis aux importateurs de certains produits agricoles en provenance de la Communauté économique européenne (C. E. E.), soumis à la procédure des prix minima définie par l'avis publié au *Journal officiel* du 1er mars 1960.

Le tableau contenu dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1960 (p. 12123) est, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 1961, modifié comme suit en ce qui concerne les fruits et légumes.

Pour les autres produits (animaux vivants, viandes, lard, volailles vivantes et mortes, saindoux) les prix minima demeurent ceux qui étaient en vigueur au 31 mars 1961.

Il est rappelé que les dispositions des avis aux importateurs des 1er mars 1960 et 31 décembre 1960 ont été complétées ou modifiées par les avis suivants :

L'avis du 1er mars 1960 par les avis des 24 avril 1960, 11 novembre 1960, 15 février 1961, 25 juin 1961 et 27 juin 1961.

L'avis du 31 décembre 1960 par les avis des 22 mars 1961 et 29 juin 1961.

Prix minima (octobre, novembre, décembre 1961).

NUMÉROS du tarif douanier.	DESIGNATION DES PRODUITS	PRODUITS DE RÉFÉRENCE	PRIX MINIMUM au kilogramme en nouveaux francs.	PÉRIODE d'application.
07-01 M II c...	Tomates	Tomates de la région parisienne ou, à défaut, du Midi.	0,75 1,15	Octobre. Novembre.
07-01 M I.....		Tomates de l'Afrique du Nord.....	1,20	Décembre.
07-01 H ex I...	Oignons, à l'exclusion des oignons bulbes à repiquer.	Oignons secs.....	0,50 0,50 0,55	Octobre. Novembre. Décembre.
07-01 B I a....	Choux-fleurs.....	Choux-fleurs couronnés de la région parisienne ou, à défaut, de Saint-Malo.	0,75	Octobre.
		Choux-fleurs couronnés de Saint-Malo ou, à défaut, de la région parisienne.	0,80	Novembre.
07-01 B I b....		Choux-fleurs couronnés de Bretagne ou, à défaut, du Midi.	0,90	Décembre.
07-01 B I a, D II b.	Salades	Laitues de la région parisienne.....	0,70	Octobre.
07-01 D I b, D II b.		Scaroles du Midi ou, à défaut, du Roussillon.	1 1	Novembre. Décembre.
07-01 C.....	Epinards	Epinards d'origines diverses ou, à défaut, de la région parisienne.	0,70 0,75 0,85	Octobre. Novembre. Décembre.
07-01 G II ex a.	Carottes	Carottes équeutées de la région parisienne....	0,45 0,50 0,50	Octobre. Novembre. Décembre.
07-01 F II a...	Haricots	Haricots mange-tout d'origines diverses ou, à défaut, de la région parisienne.	1,05 1,40	Octobre. 1er-15 novembre.
		Haricots verts d'Algérie.....	2,20	16 novembre-31 décembre.
07-01 L.....	Artichauts	Artichauts de Bretagne.....	0,90 1,30	Octobre. Novembre.
		Artichauts d'Algérie.....	1,50	Décembre.
08-04 A II a 1, b, 08-04 A I a 1, b.	Raisins frais de table.....	« Gros vert » plateau 2 rangs.....	0,95 1,10 Pour mémoire.	Octobre. Novembre. Décembre.
07-01 A III b..	Pommes de terre de consommation....	Pommes de terre Bintje d'un calibre de 40 mm au minimum.	0,28 0,28 0,29	Octobre. Novembre. Décembre.

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*, HENRI MOREL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME DE FILATURES DE SCHAPPE

AU CAPITAL DE 9.600.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 1, QUAI JULES-COURMONT, A LYON (2e)

R. C. : Lyon 56-B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations 4 0/0 1945 de 50 NF, la Société anonyme de filatures de schappe a utilisé le montant prévu pour le seizième amortissement de l'emprunt au 15 décembre 1961 par rachats en Bourse de 344 obligations.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.840.500 NF

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS (17e)

R. C. : Seine 55-B 10017.

OBLIGATIONS TUBES DE BESSEGES

Emprunt 4 1/4 % 1943.

Seizième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 151 obligations. Il a été procédé au tirage au sort de 286 obligations.

Liste des 286 obligations sorties au tirage du 22 septembre 1961, remboursables à partir du 1er novembre 1961 à 20 NF, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
245 à 250	1961	1.801 à 1.810	1961	3.445 à 3.447	1961
297 à 300	1960	1.870	1960	3.449	»
371 à 380	1961	1.871 et 1.872	1961	3.452	»
511 à 515	»	1.951 à 1.960	1960	3.879 et 3.880	»
518	»	1.986 à 1.989	1961	3.981	1960
541 à 550	1960	2.101	»	4.011 à 4.016	»
675 à 680	1961	2.103 et 2.104	»	4.032	1961
711 et 712	1959	2.245 à 2.250	1960	4.110	1960
717 à 720	»	2.391 à 2.399	»	4.249 et 4.250	1961
760	1961	2.421 à 2.430	1961	4.341	»
877 à 879	»	2.447 et 2.448	»	4.537 à 4.540	1960
981 à 1.000	»	2.470	»	4.556 à 4.560	»
1.052 à 1.057	»	2.493 et 2.494	»	4.601 à 4.610	»
1.129 et 1.130	»	2.544 à 2.550	1960	4.770 à 4.780	1961
1.151 à 1.153	»	2.712 et 2.713	1961	4.850	»
1.405 à 1.410	»	2.917 à 2.920	1960	4.910	1957
1.441 à 1.450	1960	3.071 à 3.074	1961	4.922 à 4.930	1961
1.551 à 1.553	»	3.232 et 3.233	»	5.033 à 5.037	»
1.557 et 1.558	»	3.401 à 3.405	1960	5.046	»
5.166 à 5.170	1960	6.611 à 6.615	1959	7.949 et 7.950	1961
5.207 à 5.209	1961	6.752 à 6.756	1960	8.186 à 8.190	»
5.221 à 5.230	»	6.771 et 6.772	1961	8.223 à 8.228	»
5.241 et 5.242	1960	6.783 à 6.790	1960	8.355 à 8.359	»
5.246 à 5.249	»	6.793	»	8.447 à 8.449	»
5.285	1961	6.799 et 6.800	»	8.480	»
5.291 et 5.292	1959	6.861 à 6.868	»	8.588	»
5.423 à 5.425	1961	6.881 et 6.882	1961	8.607	»
5.432	1959	6.961 à 6.966	1959	8.785 à 8.790	»
5.657	1961	6.991 à 6.999	1961	8.791	1960
5.701 à 5.707	1960	7.041 et 7.042	1960	8.798	»
5.744 et 5.745	»	7.061 et 7.062	1961	8.978	1961
5.791 à 5.793	»	7.069 et 7.070	»	9.102	»
5.799 et 5.800	»	7.121	1960	9.105 à 9.107	»
5.835 à 5.837	»	7.299 et 7.300	1961	9.261 à 9.267	»
5.891 et 5.892	1961	7.433 et 7.434	1959	9.302 et 9.303	1959
5.931 à 5.950	1960	7.440	»	9.310	»
6.152 à 6.160	1959	7.544 à 7.549	1961	9.311 à 9.314	1961
6.237 à 6.239	1960	7.625 à 7.630	1960	9.316 à 9.320	»
6.241 à 6.244	1961	7.661 à 7.663	1961	9.531	1960
6.247	»	7.665 à 7.670	»	9.539 et 9.540	»
6.249 et 6.250	»	7.753 à 7.760	1960	9.601	1961
6.391 à 6.400	»	7.838 à 7.840	1961	9.604 et 9.605	»
6.401 à 6.404	1960	7.881 à 7.890	1960	9.637 à 9.640	1958
6.406 à 6.409	»	7.891 et 7.892	1961	9.812 et 9.813	1961
6.421	1961	7.894	»	9.983	1960
6.428 à 6.430	»	7.904	1959	9.985 à 9.987	»

Ces obligations sont remboursables chez :

La banque L. Dupont et Ce, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris ;

La Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;

La Banque générale industrielle La Hénin, 21, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris ;

MM. de Neuflize, Schlumberger et Ce, 12, place de la Bourse, à Paris.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 521.950.800 NF

SIÈGE SOCIAL :

62, BOULEVARD VICTOR-HUGO, NEUILLY-SUR-SEINE (SEINE)

R. C. : Seine n° 54-B 3953.

Obligations **4 0/0 1943** *de* **50** *NF*
Société anonyme des verreries de Cognac et de Carmaux.

Dix-huitième amortissement du 15 novembre 1961.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations à amortir le 15 novembre 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il ne reste aucune obligation à rembourser sur le précédent tirage.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Ben Semhon (Marc-Mardochée), né le 25 novembre 1935 à Oran, demeurant à Oran, 9 *bis*, rue d'Austerlitz, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Obédia.

Mlle Suzanne Voisin, née le 25 avril 1929 à Aunay-sur-Odon (Calvados), demeurant 5, avenue du Général-Leclerc, à Ivry-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Conde.

M. Gabriel-Maurice Cohen, né à Oran (Algérie) le 11 novembre 1921, domicilié à Oran, 9, impasse Jalras, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs: Jean-Paul, né à Oran le 20 janvier 1956, et Françoise, née à Oran le 13 janvier 1960, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chalanset.

M. Roger-Claude Cohen, né à Oran (Algérie) le 30 juillet 1926, domicilié à Oran, 34, rue du Général-Claverie, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs: Louis-Frédéric, né à Oran le 29 janvier 1954, et Caroline-Françoise, née à Oran le 28 janvier 1959, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chalanset.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

1er septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Lucheux.** But: procurer et assurer l'exercice de la chasse aux sociétaires, aider à la répression du braconnage et à la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Lucheux.

1er septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Bar-le-Duc. **Section meusienne de l'office central de la coopération à l'école.** But: coordonner dans le département de la Meuse l'activité des coopératives scolaires, y encourager l'enseignement de la coopération, assurer le recrutement des adhérents et la recherche des subventions et libéralités prévues aux statuts de l'office central de la coopération à l'école; organiser des services communs ainsi qu'appuyer l'effort des autres œuvres scolaires, postscolaires et périscolaires. Siège social: inspection académique de la Meuse, cité administrative, avenue du 94e-R.-I., Bar-le-Duc.

11 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Comité des fêtes de bienfaisance de Tuchan.** But: organisation de manifestations artistiques, sportives et culturelles. Siège social: mairie du Tuchan (Aude).

12 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Fédération départementale des Maisons familiales des Bouches-du-Rhône.** But: représentation des Maisons familiales auprès des pouvoirs publics et des organismes professionnels et familiaux, adapter les programmes d'apprentissage agricole et d'enseignement ménager rural. Siège social: 9, rue Montgrand, Marseille.

12 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société de chasse de Maca.** But: exercice de la chasse sur ses biens par les membres de la société; répression du braconnage, protection et repeuplement en gibier, protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: chez M. Noblet, à la Sencie-en-Domges (Loire-Atlantique).

12 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Groupement de vulgarisation agricole de Chambon-sur-Voueize.** But: rechercher, diffuser et, éventuellement, mettre elle-même en œuvre les connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs pour élever leur niveau de vie par l'amélioration de la productivité et la rentabilité des exploitations. Siège social: mairie de Chambon-sur-Voueize (Creuse).

14 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Société des fêtes de Langoat.** But: procurer aux habitants de la commune des distractions saines et agréables; organiser des festivités soit en plein air, soit en salle, afin d'œuvrer au plus grand renom de la commune. Siège social: mairie de Langoat (Côtes-du-Nord).

15 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Société des amis d'Oberwesel.** But: développer et promouvoir toutes les manifestations culturelles, touristiques et économiques pouvant servir à l'établissement des relations cordiales entre les habitants de la ville de Chablis et les habitants de la ville d'Oberwesel. Siège social: mairie de Chablis.

16 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association populaire de l'aide familiale de Petite-Synthe et Saint-Pol-sur-Mer.** But: aider à domicile les mères de famille du milieu populaire pour leur permettre de remplir l'ensemble de leur tâche familiale et ménagère; ce travail est accompli par des travailleuses familiales dont l'activité et la valeur sont garanties par l'association. Siège social: 20, rue Marceau, Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

19 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association laïque de vacances du canton de Saint-Rambert-en-Bugey.** But: organiser les vacances collectives des enfants et leur donner une saine éducation de base, morale, civique, physique et technique. Siège social: école publique de garçons de Saint-Rambert-en-Bugey (Ain).

19 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Société intercommunale de chasse La Diane de l'Arros.** But: réserver la chasse aux chasseurs appartenant à la société intercommunale. Siège social: mairie de Tournay.

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Groupement de vulgarisation agricole du canton de Peyriac-Minervois.** But: accroître la rentabilité des exploitations de ses membres. Siège social: mairie de Peyriac-Minervois.

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Groupement de vulgarisation agricole de la Montagne Noire.** But: accroître la rentabilité des exploitations de ses membres. Siège social: Le Cammazou, à Cenne-Monestiés.

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Société des amis de l'institut de recherches sur les maladies du sang et les leucémies.** But: recherches sur les maladies du sang et les leucémies. Siège social: 2, place du Docteur-Fournier, Paris.

20 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Société Club athlétique choletais.** But: aider au développement du sport haltérophile et de la culture physique athlétique par les compétitions et concours organisés par la fédération française haltérophile et culturiste et de tout sport athlétique; se préoccuper de la santé et du développement physique de ses adhérents; occuper les loisirs des jeunes dans un but éducatif en les faisant participer à une saine distraction. Siège social: 14, rue du Planty, Cholet (Maine-et-Loire).

20 septembre 1961 Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Groupement de vulgarisation agricole du canton d'Argentré-du-Plessis.** But: diffusion des connaisance techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs. Siège social: mairie d'Argentré-du-Plessis.

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Aide sociale catholique.** But: apporter d'une manière générale sur le plan social toute l'aide désirable aux nécessiteux, et en particulier pourvoir à l'hébergement provisoire des familles nécessiteuses en provenance des « quartiers », en attendant leur installation à Saint-Denis; faciliter le logement des familles de condition modeste, assurer le fonctionnement d'un secrétariat social. Siège social: rue du Pont, à Saint-Denis.

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Club Porsche de France.** But: établir des contacts ou resserrer les liens existant entre les possesseurs ou utilisateurs de voitures automobiles Porsche, afin que se forme et se développe un esprit « Porsche » d'entraide et de solidarité non seulement entre ses membres mais encore entre eux et ceux des clubs Porsche des autres pays. Siège social: 22, rue Paul-Valéry, Paris.

20 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Union des Vaillants et Vaillantes, groupe Bara-Viala de Villepinte.** But: rassembler les enfants d'âge scolaire, jusqu'à quinze ans, et les éduquer dans l'esprit des plus pures traditions du peuple de France. Siège social: 14, avenue Pasteur, Villepinte (Seine-et-Oise).

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Longchamp.** But: favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social: 17, rue Venture, Marseille.

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Saint-Exupéry.** But: favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social: 17, rue Venture, Marseille.

21 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association locale des aides familiales rurales de la Roche-Posay.** But : aider matériellement et moralement les mères de famille rurales dans leur tâche familiale. Siège social : mairie de la Roche-Posay (Vienne).

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Périer.** But : favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social : 17, rue Venture, Marseille.

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Saint-Charles.** But : favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social : 17, rue Venture, Marseille.

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Montgrand.** But : favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social : 17, rue Venture, Marseille.

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Est.** But : favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social : 17, rue Venture, Marseille.

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association de parents d'élèves du lycée Thiers.** But : favoriser les rapports entre parents et les autorités enseignantes pour le bien moral, intellectuel et matériel des élèves. Siège social : 17, rue Venture, Marseille.

---

22 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Jeunesse féminine artisanale.** But : favoriser le développement de l'artisanat rural dans le canton de Brando. Siège social : Erbalunga Brando (Corse).

---

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Ligue nationale de défense des téléspectateurs.** But : grouper les téléspectateurs pour assurer une liaison concrète entre eux et les services officiels. Siège social : bureau personnel, 3, rue Philis-de-la-Charce, Grenoble.

---

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association Ozanam.** But : organiser et développer les colonies de vacances pour les enfants des deux sexes. Siège social : château d'Orvalet, à Lusigny.

---

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association amicale des anciens élèves de l'école nationale d'agriculture de Montpellier.** But : établir un centre de relations amicales entre les anciens élèves, aider ceux qui recherchent des situations. Siège social : école d'agriculture de Montpellier.

---

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Société d'économie montagnarde de l'Hérault.** But : étude et réalisation de tous projets intéressant la vie des habitants de la montagne. Siège social : préfecture de Montpellier.

---

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité d'action sociale Carle-Vernet Jean-Jacques-Bosc.** But : examen et étude approfondie de toutes les questions locales et générales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier, accroître la prospérité de celui-ci. Siège social : **29-31-33**, rue Carle-Vernet, Bordeaux.

---

23 septembre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société d'économie montagnarde du Gard.** But : amélioration de la vie économique des commnues de montagne des Cévennes gardoises. Siège social : Maison de l'agriculture, place Questel, Nîmes.

---

23 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Cyclo-Club caussadais.** But : pratique du cyclo-tourisme et des sports de plein air. Siège social : restaurant français, à Caussade.

---

25 septembre 1961. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des parents d'élèves de l'école régionale des beaux-arts de Lille.** But : soutien matériel et moral aux familles des élèves de l'école. Siège social : 2, rue Alphonse-Colas, Lille.

---

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Amicale des anciens élèves de l'institution Saint-Paul de Mamers.** But : renouer les liens entre les anciens élèves de l'institution Saint-Paul. Siège social : 24, rue Ledru-Rollin, Mamers (Sarthe).

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société amicale du corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune du Grand-Lemps.** But : resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres du corps et organiser fêtes, tombolas, etc. Siège social : local des sapeurs-pompiers, au Grand-Lemps (Isère).

---

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Corporation des étudiants en chirurgie dentaire.** But : défense des intérêts des étudiants. Siège social : 51, rue Simon, Reims (Marne).

---

26 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des anciens élèves du collège d'enseignement technique du bâtiment de Sassenage.** But : entraide et regroupement des anciens élèves. Siège social : collège technique, à Sassenage.

---

27 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Centre d'études des techniques agricoles des maraîchers de Nantes Nord-Est.** But : recherche d'études des améliorations techniques propres aux exploitations maraîchères de la région nantaise. Siège social : chez M. André Auffray, rue Camille-Desmoulins, Nantes.

---

27 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Section locale de l'Association départementale d'action sociale des policiers de Juvisy-sur-Orge et des forces d'interventions des corps urbains du 3e district.** But : développer sur le plan local l'action sociale en faveur des adhérents de l'A. D. A. S. P. du commissariat de police de Juvisy et des F. I. C. U. du 3e district. Siège social : commissariat de police de Juvisy-sur-Orge, 1, avenue de la Cour-de-France, Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1961 : page 3496, 2e colonne, 1re insertion, **Amicale speloncataise et des amis de Speloncato,** au lieu de : « 14, rue Renan, Lyon », lire : « 19, rue Renan, Lyon »

MODIFICATIONS

5 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Pau. L'Amicale des lieutenants de louveterie change son titre, qui devient : **Groupement des lieutenants de louveterie des Basses-Pyrénées,** et transfère son siège social du 6, rue des Cordeliers, Pau, au 10, impasse La Foi, à Pau.

---

6 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Société Saint-Hubert de Villecomtal.** Additif au but : tous les propriétaires prenant une carte de sociétaire gratuite ou payante donnent leurs terrains (droit de chasse) à la société. Siège social : café de la Poste, Villecomtal.

---

18 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ain. L'Association familiale locale du centre privé de formation professionnelle agricole de la région de Fareins change son titre, qui devient : **Association des Maisons familiales de Fareins.** Siège social : Fareins.

---

20 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour le développement des échanges culturels** transfère son siège social du 4, rue Titon, Paris, au 13, avenue Raymond-Poincaré, Paris.

---

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. L'**Union générale des aveugles et grands infirmes de France et d'outre-mer, fédération des Hautes-Pyrénées,** transfère son siège social du 20, rue de la Victoire, à la mercerie « Yatou », 65 *bis*, place du Foirail, Tarbes.

---

25 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. L'association **Les Aides ménagères rémoises** transfère son siège social du 7, rue de la Gabelle, au 12, rue Carnot, Reims (Marne).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1961 : page 8616, 2e colonne, 9e insertion, **Office du cinéma éducatif de Normandie,** au lieu de : « B 15, rue Jean-Texier, à Dieppe », lire : « Dieppe B 15, rue Jean-Texcier, à Rouen ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1961 : page 8752, 2e colonne, 11e insertion, au lieu de : « Société historique de Villiers-sur-Marne de la Brie française », lire : « **Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française** ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.